



LIGUE DE JUDO
Bourgogne-Franche-Comté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Samedi 30 Mai 2026
à Dole (39)

DOSSIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Judo Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

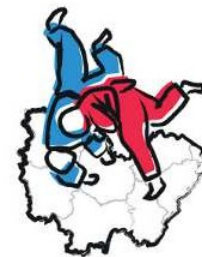
> Siège social : Maison régionale des Sports - 3 Avenue des Montboucons - 25000 Besançon •
Tél. 03 81 48 29 11 / ligue.besancon@bfc-ffjudo.com

> Site de Dijon : CREPS BFC - 19 rue Pierre de Coubertin - 21000 Dijon •
Tél: 06 01 57 32 09 / ligue.dijon@bfc-ffjudo.com

<https://liguebfc.ffjudo.com> -  BfcJudo

| LISTE DES PIÈCES

1. **Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2025**
2. **Rapport moral du Président**
3. **Rapport d'activité de la Secrétaire Générale**
4. **Rapport financier du Trésorier sur les comptes 2025**
 - **Rapport du Commissaire aux Comptes**
 - **Comptes annuels 2025**
 - **Annexes au bilan annuel**
 - **Immobilisations 2025**
5. **Cotisation clubs régionales 2027**
Budget révisé 2026 et budget prévisionnel 2027
6. **Modifications statutaires et réglementaires**
7. **Rapport d'activité du Directeur Technique Régional**
8. **Rapport Commission Régionale d'Arbitrage**
9. **Rapport Commission Régionale des Grades**
10. **Rapport Commission Communication**
11. **Rapport Commission Formation**
12. **Rapport Commission Développement**
13. **Rapport Commission Jujitsu**
14. **Rapport Commission Régionale de Kendo et Disciplines Rattachées**
15. **Rapport Commission Culture**



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire *Dimanche 25 Mai 2025 – Beaune (21)*

Participants

Membres Conseil d'Administration présents D. Marchiset – P. Tisserant - M. Guéry – R. Lanz – S. Marnier – R. Gay

Membres votants présents M. Muin – L.Lamy – D. Nestle – N. Benokba – A. Groperrin – L. Koenig – M. Arbey – Y. Garreau – X. Pipart – D. Gomez – F. Caille – P. Scharr – F. Badet – T. Lataste – P. Lucas – T. Powolny – N. Powolny – C. Powolny

Membres votants représentés A. Genestier – G. Billi – R. Flammang – E. Robert – P. Vialet – C. Legrand – L. Lethimonnier

Invités Alexandra Genestier – membre CA FranceJudo
Sylvain Limouzin – DTN Adjoint FranceJudo
Nicolas Bonhoure - CAC
Marie-Eve Baizeau – Présidente CRKDR
Emmanuel Goutorbe, Bernard Mathieu - CORG
T. Caquineau, M. Contini, G. Gommeret, AS Vautier – PRAG
O. Chauvin - DTR

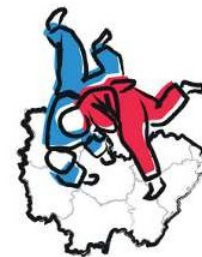
Conditions de quorum (article 5 des statuts)

Pour valablement délibérer, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant ou au moins la moitié des voix.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Quorum :

Indiquer les seuils de participation à atteindre pour que l'assemblée puisse valablement délibérer : 16 membres présents (ou représentés), représentant 665 voix.



- Nombre total de votants : 25 délégués sur 32 (quorum : 16 votants)
- Nombre total de voix exprimées : 1055 voix sur 1330 (quorum : 665)

L'Assemblée Générale constate que le quorum est atteint et qu'elle peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents préparatoires afférents ont été transmis par voie électronique aux membres votants le 29 Avril 2025.

Ouverture de l'Assemblée Générale à 9h35

Allocution de bienvenue du Président de la Ligue

Dominique MARCHISET accueille les participants, il excuse Delphine BOURDON – secrétaire générale de la Ligue pour son absence.

Approbation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective du 29 Juin 2024 à Besançon (25)

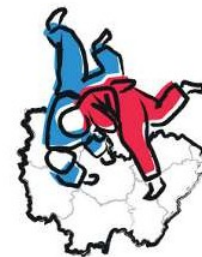
Dominique MARCHISET demande à l'Assemblée si les participants ont des remarques à faire.

Il n'y a pas de remarque de l'Assemblée.

Résultats du vote : PV AG 2024

- Pour : 1055 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le PV de l'Assemblée Générale 2024 est approuvé à l'unanimité.



Rapports statutaires

> Rapport du Président

Dominique MARCHISET fait lecture de son rapport.

> Rapport d'activité de la Secrétaire Générale

Dominique MARCHISET fait lecture du rapport de la Secrétaire Générale.

> Rapport financier du Trésorier

Patrick TISSERANT fait lecture de son rapport.

Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2024

Rapport du commissaire aux comptes

Dominique MARCHISET donne la parole à Monsieur BONHOURE pour le rapport du commissaire aux comptes. Ce dernier certifie les comptes sans réserves et sans observations.

Monsieur BONHOURE demande s'il y a des questions. Sans question, il remercie l'Assemblée.

Dominique MARCHISET prend un temps pour parler du bilan financier de l'organisation des Championnats de France (événement de novembre 2024).

Dominique MARCHISET demande à l'Assemblée si les participants ont des remarques à faire sur les rapports statutaires. Il n'y a pas de remarque de l'Assemblée.

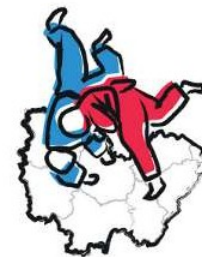
Thierry CAQUINEAU déroule sur grand écran le diaporama de l'expert-comptable.

Dominique MARCHISET demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur les comptes.

Résultats du vote : QUITUS GESTION au CA

- Pour : 1055 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Les rapports valant quitus de gestion au Conseil d'Administration de la Ligue sont approuvés à l'unanimité.



Patrick TISSERANT propose d'affecter 1 167 € en report à nouveau.

Résultats du vote : résultat 2024

- **Pour : 1055 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstention : 0 voix**

L'affectation du résultat 2024 en report à nouveau est approuvée à l'unanimité.

Modification du barème de remboursement des Arbitres, Commissaires Sportifs et Juges – présentation et vote

Dominique MARCHISET explique la volonté d'équilibrer et d'harmoniser les indemnités pour chacun.

Résultats du vote : barème de remboursement

- **Pour : 1055 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstention : 0 voix**

La modification du barème à compter du 01/09/2025 est approuvée à l'unanimité.

Présentation du budget révisé 2025 et du budget prévisionnel 2026

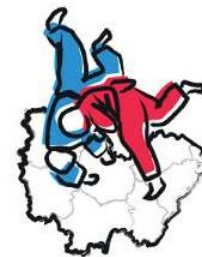
Dominique MARCHISET laisse la parole à Patrick TISSERANT pour la présentation du budget 2025 révisé et du budget prévisionnel 2026.

Dominique MARCHISET présente la proposition de cotisation pour 2026, qui ne bouge pas depuis 2024.

Résultats du vote : révisé 2025

- **Pour : 822 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstention : 0 voix**

Le budget révisé 2025 est approuvé à l'unanimité.



Résultats du vote : prévisionnel 2026

- **Pour : 1055 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstention : 0 voix**

Le budget prévisionnel 2026 est approuvé à l'unanimité.

Lecture des rapports régionaux

> **Présentation du rapport de la commission Arbitrage**

Dominique MARCHISET fait lecture du rapport de Delphine BOURDON.

> **Présentation du rapport de CORG**

Maxime ARBEY fait lecture de son rapport.

Une question est posée sur l'UV4 non payant.

> **Présentation du rapport de la commission Communication**

Rodolphe LANZ fait lecture de son rapport.

L'orientation souhaitée est le développement du réseau des partenaires publics et privés.

> **Présentation du rapport de la commission Formation**

Stéphane MARNIER fait lecture de son rapport.

Cette commission sera complétée par une commission développement.

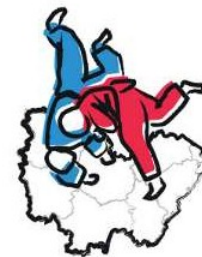
> **Présentation du rapport de la commission Culture**

Martine GUERY fait lecture de son rapport.

L'accent de cette olympiade sera mis sur le respect.

> **Présentation du rapport de l'ETR**

Olivier CHAUVIN présente son rapport.



Informations fédérales

Dominique MARCHISET laisse la parole à Alexandra GENESTIER pour la présentation des informations fédérales.

Une vidéo sur l'augmentation du prix de la licence est diffusée.

Sylvain LIMOUZIN a également l'occasion de s'exprimer sur les sujets fédéraux.

Autres questions portées à l'ordre du jour de la Ligue

Question reçue le 15/05/2025

« Pourrions-nous simplifier le 1er dan pour des personnes en situation de handicap (tous types neurologiques), sachant que ces personnes-là ne seront jamais des hauts sportifs. Organiser plus de compétitions pour des personnes en situation d'handicap qui ne sont pas forcément en structures. Compétitions sous forme de kata. Je suis ouvert pour tous les échanges sur l'handicap, passage de grade et compétitions. Soyons les 1ers à donner un dan à ces personnes. Elles porteront fièrement cette ceinture noire. »

Frédéric Caille Papa d'une judokate qui a une délétion du chromosome 8
Délégué des clubs du CD58

Réponse apportée par Olivier CHAUVIN : actuellement, une procédure d'aménagement du passage de grades est possible ; l'allègement de type médical est du ressort de la fédération – l'aménagement de l'environnement est du ressort de la Région.

Discours de clôture

Dominique MARCHISET remercie les participants à l'Assemblée Générale avant de clôturer la séance.

Clôture de l'Assemblée Générale à 13h26.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport moral du Président

par Dominique Marchiset

Nous nous retrouvons tous ici pour l'Assemblée Générale de la Ligue Bourgogne - Franche-Comté. Je vous remercie de votre présence signe de votre engagement.

A l'initiative du Conseil d'Administration, l'AG de la Ligue se veut itinérante. Elle essaye donc de se déplacer dans les huit départements. Le comité du Jura a accepté d'organiser ce rendez-vous. Merci donc à Maxime Arbey et à toute l'équipe du comité pour leur accueil et leur logistique.

Les Assemblées Générales sont des instants importants dans toute association. Elles sont l'occasion non seulement de présenter le bilan d'une année mais elles doivent aussi être un moment de dialogue et d'échanges constructifs. J'espère qu'aujourd'hui les nôtres seront riches.

Nous allons vous présenter les bilans de cette année 2025 qui aura été une année pleine d'échanges, de développement et d'organisations. Ainsi, pour la première fois depuis la fusion des régions, nous avons eu le privilège d'organiser sur notre territoire l'Assemblée Générale de la Fédération à Dijon.

Je remercie tous les élus, les personnels et les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette manifestation.

Notre région a toujours été très dynamique quant à l'organisation d'événements sportifs mais elle était moins connue pour l'organisation d'événements politiques.

Cette première année de mandat a été de reconstruire un projet. Ce dernier n'est toujours pas finalisé mais il devrait être présenté en septembre.

Nous travaillons à construire un nouveau modèle avec des ressources différentes pour devenir moins dépendants d'une Fédération qui nous incite de plus en plus à rechercher nous-même nos financements.

Nous avons toujours su rebondir, nous adapter et nous réinventer – je ne doute pas qu'encore une fois nous ferons de même.

Le développement de nos formations et notre volonté de passer par un statut de CFA nous y aidera forcément.

Comme vous le présentera le Trésorier, le bilan financier de l'année 2025 a un solde légèrement négatif. Il n'en aurait pas été ainsi si les instances fédérales ne s'étaient pas trompées dans nos dossiers de formation et ne nous avaient pas fait perdre quelques 32000€ sur les années 2025 et 2026. C'est cette erreur de trop qui nous a conduit à vouloir créer notre propre CFA.

Le budget, plutôt serré a été tenu tout au long de l'année et de façon plus générale depuis la fusion. La difficulté de maintenir nos budgets devant le nombre croissant d'inconnues est de plus en plus criante.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Le bilan des formations et la baisse de l'aide fédérale pour nos conseillers techniques pèsent lourdement non seulement sur notre résultat mais également sur notre activité. Je le regrette d'autant plus que nous avons été informés de la baisse des aides fédérales très tardivement ce qui a eu un véritable impact sur nos dépenses lors du dernier trimestre. Heureusement, l'augmentation du nombre de nos licences a limité ces mauvaises surprises.

Nous avons, en effet, encore augmenté le nombre de nos licenciés et la saison en cours augure au moins des chiffres similaires et ce malgré notre manque criant d'enseignants. Nous restons la troisième discipline sportive de la Région avec près de 26.000 licenciés.

Nos plateaux de compétitions sont clairs et propres. Ils permettent de belles organisations, animations et compétitions avec des remises de médailles très honorables lors de tous nos championnats.

De plus, depuis quelques temps, il semble que l'ambiance morose qui régnait autour de nos tatami se soit quelque peu apaisée avec moins d'incivilités même si nous devons rester vigilants car tout n'est pas parfait.

Nous sommes tous des judoka et nous devons nous comporter comme tel.

C'est dans ce contexte que la mise en place, depuis le mois d'avril 2025, d'une commission de discipline nous a aidé à régler quelques problèmes de violence.

J'ai été surpris du nombre « d'affaires » dans notre territoire et je tiens à rappeler qu'aucune violence ne doit être acceptée dans notre sport qui prône avant tout le respect.

Nous avons tenté de faciliter tout signalement qui peut se faire directement par l'intermédiaire de notre site internet ou celui de notre Fédération.

Le respect doit être l'affaire de tous. Dénoncer les violences également.

Les judoka de la région ont maintenant la possibilité de se présenter à plus de passages de grades. Je remercie Maxime Arbey, Emmanuel Goutorbe, Bernard Mathieu et Olivier Chauvin pour leur efficacité dans ces organisations très chronophages mais essentielles.

La Bourgogne-Franche-Comté, depuis longtemps une terre de judo, n'avait plus les résultats escomptés et ce malgré le travail indiscutable du Pôle Espoirs qui, à travers nos deux sites de Besançon et de Dijon, participent à la formation de nos compétiteurs ce qui permet à ces derniers d'intégrer le haut niveau.

Depuis trois ans, les résultats semblent inverser la tendance chez les minimes et les cadets et même chez les juniors. Le travail de tous commence à payer.

C'est dans cette dynamique que le pôle de Besançon a retrouvé son statut de pôle d'accession nationale.

Nous avons aussi assisté cette année à de très belles compétitions par équipes chez les jeunes et à nouveau une concurrence saine qui ne peut être que positive.

Je remercie les clubs pour leur investissement dans le sport de compétition mais il faudra soutenir nos efforts pour faire à nouveau briller notre région dans les compétitions nationales voire internationales où nous recommençons à avoir quelques résultats.

J'en profite pour féliciter le club d'Auxerre pour sa très belle deuxième place en pro-Ligue, synonyme de qualification aux championnats d'Europe par équipes.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Nous avons cependant toujours de nombreux points perfectibles. Avec maintenant un peu plus de recul et une notion plus claire de nos moyens et de nos besoins, nous devons apporter les modifications nécessaires à un bon fonctionnement de notre Ligue pour une construction pérenne et une plus grande efficacité dans ce qui devrait être notre principale préoccupation : l'activité sportive. Nous le devons avant tout à nos clubs et à nos licenciés.

Nous devons sans cesse être force de proposition. C'est dans cette optique que nous devons nous interroger sur des assises régionales qui depuis trois ans n'obtiennent qu'une très faible participation.

Est-ce que nous les « vendons » bien ? Les sujets sont-ils bien choisis ? ...

En revanche, nous pouvons nous féliciter du stage de rentrée qui depuis 2007 rencontre un franc succès. Le site de Bellecin mais également le format du stage sont probablement des gages de ce succès.

L'année 2025 a aussi été marquée par l'intégration du para-judo adapté dans notre fédération. Dans ce domaine, notre Ligue est précurseur. Le championnat BFC organisé à Saint Marcel en avril 2026 a été une réussite et nos plateformes (une par département) rencontrent un réel succès.

Pionnier, nous le sommes également dans le judo-école. Le succès de notre région s'est répandu sur l'ensemble du territoire national. C'est un bien pour notre Fédération ; c'est une nouvelle contrainte pour nous car nous avons dû limiter l'enveloppe des aides réservée aux clubs pour le développement du judo-école.

Pour conclure, je tiens à remercier particulièrement, l'ensemble de l'équipe du CA pour son travail et son investissement pas toujours facile et trop souvent peu reconnu.

Je remercie également vivement l'ensemble de nos partenaires. Sans leur aide, nous ne pourrions pas réaliser autant de projets. Merci donc pour leur soutien permanent à la DRAJES BFC, au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté qui nous a d'ailleurs toujours soutenu et je l'en remercie, au Comité Régional Olympique et Sportif. Merci aussi à nos partenaires privés parmi lesquels le Crédit Agricole Franche Comté, Sports Comtois, Double D / Adidas...

Merci à nos amis journalistes qui relaient l'information dans nos divers quotidiens.

Merci enfin aux jeunes du Pôle Espoirs pour leur recherche de partenariat et leur investissement dans les ventes de produits. Merci à nos collaborateurs, à l'équipe technique régionale emmenée par Olivier Chauvin aidé de Philippe Taurines, Cédric Gaudet et Martin Contini et à l'équipe administrative dirigée par Thierry Caquineau assisté de Corinne Georget, Gaëlle Gommeret, Anne Sophie Vautier, Timéo Chauvin et Hanaé Cappello--Joly.

Merci enfin aux responsables des commissions et à tous nos bénévoles qui sont la cheville ouvrière de notre Ligue.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport d'activité de la Secrétaire Générale

par Delphine Bourdon

- **Conseil d'Administration**

Réunion du Conseil d'Administration de la Ligue BFC premier semestre 2025.

En visio:

Lundi **31 Mars** 19h et Jeudi **17 Avril** 19h

En présentiel :

Samedi **8 Février** 9h30 à **Besançon**

AG Ligue Samedi 25 Mai 2025 9h à Beaune

Réunion du Conseil d'Administration de la Ligue BFC Second semestre 2025.

En visio :

Lundi **29 Septembre** 19h

En présentiel :

Samedi **29 Novembre** 9h30 à Dijon

La Ligue a organisé l'Assemblée Générale Fédérale les 11-12&13 Avril 2025 à Dijon.

Le Séminaire Régional ainsi que les Assises Fédérales Régionalisées se sont déroulés sur une journée, le 29 Novembre 2025 à Dijon.

Les membres de la Ligue se sont également réunis à plusieurs reprises pour élaborer le Projet Territorial.

Le Bureau de la Ligue s'est également réuni le 28 Janvier 2025 à Besançon, le Mardi 10 Juin 2025, le Jeudi 18 Décembre 2025 à Besançon.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

- **Ressources Humaines**

Personnel salarié de la Ligue

- Une secrétaire administrative et comptable : Gaëlle GOMMERET.
- Une assistante administrative en CDD : Anne-Sophie VAUTIER en complément du temps partiel de congé parental de Gaëlle GOMMERET.
- Un salarié en contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} Septembre 2024 : Timéo CHAUVIN, en communication info-graphisme. Fin de contrat 31 Août 2025.
- Une salariée en contrat d'apprentissage à compter du 3 Novembre 2025 : Hanaé CAPPELLO--JOLY pour développer les partenariats.

- Des formateurs sur les formations initiales, continues et stages en CDD : 18 salariés.
- Des volontaires en service civique
 - jusqu'au 31 Mai 2025 :
Pôle de Besançon : Erwann LUCHEN, Ilan PIOCHE et Janelle PERRIN.
Pôle de Dijon : Nathanaël CRESSONIER, Lalla-Dounia LAHRIFI et Hugo ROJAS.
 - depuis le 1^{er} Octobre 2025 :
Pôle de Besançon : Axel BEJOT-THOBOIS
Pôle de Dijon : Paul LEFEVRE, Nathan PARIS

Personnel salarié du Groupe d'Employeur mis à disposition de la Ligue

- Le Directeur Technique Régional : Olivier CHAUVIN.
- Le Directeur Technique Régional Adjoint : Cédric GAUDET,
- Le responsable du Para Judo Adapté sur la Ligue BFC : Sébastien EPAILLY à mi-temps (autre mi-temps sur le comité 70 de Judo),
- Une secrétaire administrative et comptable : Corinne GEORGET,
- Un salarié en charge du développement de la formation en entreprise (temps partiel) autres formations et jujitsu (temps partiel) : Martin CONTINI.

Personnel mis à disposition par la Fédération

- Un Conseiller Technique Sportif, responsable du Pôle Espoirs : Philippe TAURINES,
- Un Responsable Administratif et Financier : Thierry CAQUINEAU.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport financier du Trésorier

par Patrick Tisserant

Synthèse exécutive

- Baisse de l'activité : -15,8 %
- Résultat net : -6 867 € (vs +1 166 € en 2024). Je vous propose d'affecter ce résultat en report à nouveau.
- Trésorerie en forte hausse : +44,9 %
- Structure financière solide mais rentabilité à améliorer

Compte de résultat

Indicateur	2025	2024	Évolution
Produits d'exploitation	777 648 €	923 998 €	-15,8%
Charges d'exploitation	795 301 €	949 967 €	-16,3%
Résultat d'exploitation	-17 653 €	-25 969 €	+32%
Résultat net	-6 867 €	+1 166 €	▼

Bilan simplifié

Poste	2025	2024	Évolution
Total actif	426 800 €	440 778 €	-3,2%
Créances	105 385 €	176 929 €	-40,4%
Trésorerie	221 548 €	152 925 €	+44,9%
Fonds propres	242 095 €	252 430 €	-4,1%
Dettes	144 163 €	149 674 €	-3,7%

Analyse et commentaires

L'année 2025 est une année que l'on peut qualifier de 'normale', sans événements majeurs. La trésorerie s'améliore nettement grâce à une meilleure gestion du BFR (diminution des créances et des dettes).

Le résultat déficitaire est certes contenu, mais néanmoins réel.



Rentabilité

Résultat net : -6,9 k€

● Ratio : -0,9 %



Liquidité


Trésorerie : 221 k€

● Ratio : 1,54

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Solidité financière

Fonds propres : **242 k€**

 Fonds propres / total bilan : **56,7 %**

Rapport d'activité – Analyse comparée 2024 / 2025

1. Synthèse exécutive

L'exercice 2025 marque une **normalisation de l'activité financière** après une année 2024 atypique, fortement impactée par des événements exceptionnels (Championnat de France).

- **2025** : retour à un modèle plus stable avec :
 - Baisse significative des flux globaux
 - Résultat proche de l'équilibre

2. Analyse globale des flux financiers

Évolution globale

Indicateur	2024	2025	Évolution
Recettes	955 k€	790 k€	▼ -17%
Dépenses	-954 k€	-797 k€	▼ -16%
Résultat	+1,2 k€	-6,9 k€	Dégradation maîtrisée

- Forte baisse d'activité globale (~ -160 k€)
- Résultat légèrement déficitaire en 2025 mais **structurellement sain**

3. Analyse par grands pôles

3.1 Administratif

	2024	2025	Évolution
Recettes	468 k€	476 k€	▲ +2%
Dépenses	-387 k€	-380 k€	▼ -2%

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

✓ Points positifs :

- Augmentation des cotisations clubs (hausse du nombre des licenciés)
- Bonne stabilité des charges

Evènement "Subventions"	2024	2025
ANS	50 895	50 000
Région BFC	86 750	87 250
ANS PST		1 500
Totaux	137 645	138 750

🏆 3.2 Filière haut niveau

	2024	2025	Évolution
Recettes	90,6 k€	107,6 k€	▲ +19%
Dépenses	-128 k€	-150,7 k€	▼ -18%

Montée en puissance du dispositif (stages, CREPS, Pôles Espoirs)

🏆 3.3 Secteur sportif

	2024	2025	Évolution
Recettes	372 k€	188 k€	▼ -49%
Dépenses	-397 k€	-229 k€	▼ -42%

🏛️ 3.4 Statutaire et Commission

	2024	2025	Évolution
Recettes	24,9 k€	18,3 k€	▼
Dépenses	-42 k€	-37 k€	▼

**LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO
JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES**

Siège social : Maison Régionale des Sports
3 avenue des Montboucons
25000 BESANCON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



**LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO
JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES**

Siège social : Maison Régionale de Sports
3 avenue des Montboucons
25000 BESANCON

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la ligue à la fin de cet exercice.

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 6 mai 2026

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT
Stéphane ALBOUY



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



Comptes annuels

Ligue BFC Judo Association

31/12/2025

Ce document contient 35 pages

Ligue BFC Judo Association

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net	
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1)	2 900	1 084	1 815	2 781
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	2 900	1 084	1 815	2 781
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	180 834	142 247	38 587	47 669
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	180 834	142 247	38 587	47 669
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières (2)	Participations	15		15	15	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	10 261		10 261	10 038	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	19 737		19 737	17 469	
	TOTAL	30 014		30 014	27 523	
Total (II)		213 749	143 332	70 416	77 974	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 971		23 971	28 240
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	105 385		105 385	176 929
		Charges constatées d'avance	5 478		5 478	4 709
		TOTAL	134 835		134 835	209 879
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	221 548		221 548	152 924	
Total (III)		356 383		356 383	362 803	
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		570 132	143 332	426 800	440 778	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Ligue BFC Judo Association

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	65 638	65 638
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves			
Report à nouveau	166 384	165 217	
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 867	1 166	
Situation nette (sous-total)	225 155	232 022	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	16 939	20 407	
Provisions réglementées			
Total (I)	242 095	252 430	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	40 542	38 673
Total (III)	40 542	38 673	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		23 786
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 865	51 503
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	9 039	6 887
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	34 144	19 307
Produits constatés d'avance	54 113	48 188	
Total (IV)	144 162	149 674	
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	426 800	440 778	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Ligue BFC Judo Association

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	23 660	21 729
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	214 396	30 909
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	55 372	345 068
	<i>dont parrainages</i>	4 500	7 983
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	219 658	233 973
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	36 001	32 663
	<i>Dons manuels</i>	12 664	11 068
	<i>Mécénats</i>	23 337	21 595
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières	228 358	253 904
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		5 750	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	200		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation (I)	777 648	923 998
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	14 632	25 631
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	650 445	774 664
	Aides financières	36 824	55 854
	Impôts, taxes et versements assimilés	619	695
	Salaires	64 016	62 132
	Cotisations sociales	13 045	13 757
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 768	13 704
	Dotations aux provisions	1 868	3 465
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	80	62
		Total des charges d'exploitation (II)	795 301
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 653	-25 969
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 456	2 095
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers (III)	1 456	2 095
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 456	2 095
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-16 196	-23 873

Ligue BFC Judo Association

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total	11 237	29 115
Charges exceptionnelles (VI)	Total	1 907	4 074
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		9 329	25 040
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		790 341	955 209
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		797 209	954 042
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-6 867	1 166
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		11 067	49 092
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		11 067	49 092

Association Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Judo

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Objet social, nature de l'activité et moyens mis en œuvre	3
2	Faits caractéristiques de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
3	Principes et méthodes comptables	4
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
4.1	Actif immobilisé	6
4.1.1	Etat de l'actif immobilisé (brut)	7
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
4.1.3	Amortissements et dépréciations – Etat de rapprochement entre ouverture et clôture	8
4.2	Actif circulant	9
4.2.1	Charges constatées d'avance	9
4.3	Fonds propres	9
4.3.1	Tableau de variation des fonds propres	9
4.3.2	Subventions d'investissement	9
4.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	10
4.4.1	Provisions	10
4.4.2	Précisions sur autres dettes	11
4.5	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
4.6	Compte de résultat	13
4.6.1	Ventes de biens et services	13
4.6.2	Produits de tiers financeurs	13
4.6.3	Contributions financières	15
4.6.4	Aides financières versées	15
5	Autres informations	16
5.1	Mise à disposition	16
5.2	Dons	16
5.3	Bénévolat	16
5.4	Produits exceptionnels	16

1 Objet social, nature de l'activité et moyens mis en œuvre

La ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées a été fondée le 4 juin 2016 à Dijon.

Organisme territorial délégataire de la FFJDA, nécessaire à la réalisation de son objet social conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts fédéraux, la ligue est un organisme à vocation régionale, chargé de définir une stratégie territoriale de développement du Judo, jujitsu et des disciplines associées sur son territoire de compétence, de coordonner les organismes de proximité dans leurs plans d'action, de mutualiser et d'optimiser les ressources humaines, administratives et financières de la région conformément aux modalités définies par le règlement intérieur fédéral conformément à l'article 14 du règlement intérieur fédéral.

L'activité de la ligue s'étend sur toute la Région BFC avec deux pôles principaux : Besançon (siège social) et Dijon. Ces deux sites comportent tous deux des bureaux administratifs, un dojo, et une antenne du Pôle Espoirs.

Les moyens financiers de la ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo sont constitués principalement des recettes des licences des pratiquants de la région, des subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de celles de l'Agence Nationale du Sport.

Ressources humaines :

En 2025, la ligue emploie une personne en congé parental à temps partiel, une personne en CDD à temps partiel, 1 apprenti et des intervenants ponctuels.

5 salariés sont mis à disposition par le Groupement d'employeurs Ligue BFC de Judo.

2 Faits caractéristiques de l'exercice et postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun fait postérieur à la clôture à mentionner.

3 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle,
- Comparabilité et continuité d'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Première application du règlement ANC 2002-06, à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	L				
Immobilisations corporelles	L	10 à 100%	13 769		
Immobilisations financières	L				
Total			13 769		

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	2 900	-	-	-	2 900
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	63 518	-	-	-	63 518
	Install. Générales, ag. Am. divers	6 145	-	-	-	6 145
	Matériel de transport	59 433	-	-	-	59 433
	Mat bur., informatique, mobilier	49 914	3 720	1 896	-	51 738
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	179 011	3 720	1 896	-	180 834
Immobilisations financières	Participations	15	-	-	-	15
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	10 038	223	-	-	10 261
	Prêts et autres immo. financières	17 470	2 268	-	-	19 738
	Total IV	27 523	2 491	-	-	30 014
Total général		209 434	6 211	1 896	-	213 749

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	118	967	-	1 085
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	61 971	881	-	62 852
	Install. générales, ag. Am. divers	5 681	464	-	6 145
	Matériel de transport	25 817	6 884	-	32 701
	Mat bur., informatique, mobilier	37 872	4 574	1 896	40 550
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	131 341	12 803	1 896	142 248
	Total général	131 459	13 770	1 896	143 333

4.1.3 Amortissements et dépréciations – Etat de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	118	967	-	-	-	1 085
Corporelles	131 341	12 803	-	1 896	-	142 248
• TOTAL	131 459	13 770	-	1 896	-	143 333

4.2 Actif circulant

4.2.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 478 € contre 4 709 € en N-1.

4.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	65 638	-	-	65 638
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	165 217	1 167	-	166 384
Excédent ou déficit de l'exercice	1 167	-	8 035	-6 868
Situation nette	232 022	1 167	8 035	159 516
Subventions d'investissements	20 407	2 508	5 975	16 940
Provisions réglementées				
Total	252 429	3 675	14 010	242 094

4.3.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	24 262	2 508	-	23 108
Quotes-parts virées au résultat	3 854	5 975	-	6 168
Montant net en fonds propres	20 408	-	-	16 940

4.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

4.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	38 674	1 868	-	40 542
TOTAL	38 674	1 868	-	40 542

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- Taux d'actualisation : 3,10 %,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 4%.

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission) :

- Des statistiques propres,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le pourcentage retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 35 %.

4.4.2 Précisions sur autres dettes

4.4.2.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

A la clôture de l'exercice les produits constatés d'avance se décomposent ainsi :

- CAL 2026 :	100 €
- CQP Part 2026 :	17 430 €
- Mécénat 2026 CAL PE3 :	24 850 €
- Aide au poste S. EPAILLY :	11 733 €
TOTAL :	54 113 €

4.4.2.2 Charges à payer

A la clôture de l'exercice, les charges à payer se décomposent ainsi :

- Congés provisionnés :	1 681 €
- Charges sociales provisionnées :	588 €
- Charges fiscales provisionnées :	620 €
- Factures à recevoir :	23 283 €
- Divers :	22 806 €
- TOTAL :	48 978 €

4.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	23 971	23 971	
	Autres	105 386	105 386	
Charges constatées d'avance		5 478	5 478	
TOTAL		134 835	134 835	-

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés		46 866	46 866		
Dettes fiscales et sociales		9 039	9 039		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		34 144	34 144		
Produits constatés d'avance		54 113	54 113		
TOTAL		144 162	144 162		

4.6 Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

4.6.1 Ventes de biens et services

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	214 397	-	214 397
Production vendue	55 372	-	55 372
- Biens			
- Services			
Chiffre d'affaires net	269 769	-	269 769

4.6.2 Produits de tiers financeurs

4.6.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

Subventions d'exploitations

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation			116 000		97 683
Subvention d'investissement			2 508		

4.6.2.2 Ressources liées à la générosité du public

Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle, la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les produits de mécénat s'élèvent à 23 337 € à la clôture.

4.6.3 Contributions financières

Une contribution financière, reçue d'autres organismes, est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité,
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Les contributions financières reçues s'élèvent à 228 359 € à la clôture et comprennent :

- FFJDA – Budget de fonctionnement : 124 796 €
- FFJDA – Salaires cadres techniques : 58 045 €
- FFJDA – FDN Administratif : 895 €
- FFJDA – Divers : 44 623 €

- TOTAL : 228 359 €

4.6.4 Aides financières versées

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées.

Une aide financière est :

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les aides financières s'élèvent à 36 725 € sur l'exercice et sont principalement constituées de :

- Aides financières de la Fédération dans le cadre du Fonds de développement territorial reversées aux comités pour 23 220 € ;
- Aides à l'emploi Conseil Régional reversées aux comités départementaux pour 8 999 € ;
- Aides Conseil Régional reversée aux familles des jeunes du Pôle Espoirs BFC pour 3 750 € ;
- Autres aides financières (versements FNDA) pour 855 € ;

TOTAL : 36 824 €

5 Autres informations

5.1 Mise à disposition

La ligue a bénéficié durant l'exercice comptable 2025 de plusieurs mises à disposition gratuites :

- Un conseiller Technique National mis à disposition à hauteur de 50% de son temps plein par le ministère des Sports,
- Un Responsable Administratif et Financier mis à disposition à hauteur de 80% de son temps plein par la Fédération Française de Judo,
- Des locaux à usage technique et sportif (Pôle Sportif des Montboucons à Besançon) pour l'organisation des compétitions, des plates-formes techniques, des entraînements du Pôle Espoirs et différents événements.

5.2 Dons

Plusieurs bénévoles de l'association choisissent de renoncer aux remboursements de la totalité ou d'une partie de leurs frais engagés sur l'année et donc d'en faire dons à la ligue.

Chaque bénévole fournit à la ligue le détail des déplacements et/ou vacances auxquels il a renoncé dans l'année et la ligue calcule le montant du don.

Pour les frais kilométriques, c'est le barème fiscal déterminé par l'administration fiscale pour l'année en question qui est retenu pour le mode de calcul.

Abandons de frais kilométriques et vacations : 7 863 €.

Abandons d'honoraires kinésithérapeute : 4 800 €.

5.3 Bénévolat

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 11 067 €, pour l'exercice clos au 31/12/2025.

Les heures bénévoles sont valorisées au SMIC horaires chargé.

5.4 Produits exceptionnels

Des produits exceptionnels ont été comptabilisés dans le bilan 2025 pour un montant de 11 K€, il s'agit de produits de l'exercice 2024 (ci-dessous détail) :

03/02/2025	REM CHQS EDENRED TR 2024 PERIMES	-	20,00
16/12/2025	GE BFC JUDO AVOIR COUT EMPLOIS 2024	-	2 685,06
30/11/2025	CS HOSOTTE ET MASSE ANNULATION CRIT BENJ 2024 P05/107	-	64,00
09/10/2025	FR JUDO CH FCE 1D NOV 2024 SOLDE 250211	-	8 468,00

**LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO
JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES**

Siège social : Maison régionale des Sports
3 avenue des Montboucons
25000 BESANCON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

***REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025***

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



**LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO
JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES**

Siège social : Maison régionale des Sports
3 avenue des Montboucons
25000 BESANCON

-o0o-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

***REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025***

A l'assemblée générale de l'association LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à RODEZ, le 6 mai 2026

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT
Stéphane ALBOUY

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



Liste des immobilisations

Exercice 2025

DU 27/04/2026

Page -1 de 1

Ligue Bourgogne-Franche-Comté Judo

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
205000 - Logiciels							
71-Logiciel BOAND Gestion note	17/11/2024	2 900,00	3	Linéaire	966,67	118,15	1 815,18
<i>Total 205000 - Logiciels</i>		<i>2 900,00</i>			<i>966,67</i>	<i>118,15</i>	<i>1 815,18</i>
215410 - Equipements et matériels sportifs.							
7-Arche alu pr plateau compétition	04/11/2016	2 219,57	3	Linéaire	0,00	2 219,57	0,00
9-Roll Up Grand Format 200x300	15/11/2016	702,00	3	Linéaire	0,00	702,00	0,00
10-Roll Up Grand Format	15/11/2016	702,00	3	Linéaire	0,00	702,00	0,00
11-Fond de podium Stretch Wall	15/11/2016	1 398,00	3	Linéaire	0,00	1 398,00	0,00
28-Podium 4 marches mélaminé	28/12/2020	2 340,00	7	Linéaire	334,29	1 339,95	665,76
29-Stand parapluie textile 3 faces	28/12/2020	2 580,00	5	Linéaire	511,70	2 068,30	0,00
49-SportBeeper Pro - Test VMA -	03/03/2022	657,06	3	Linéaire	34,68	622,38	0,00
<i>Total 215410 - Equipements et matériels sportifs.</i>		<i>10 598,63</i>			<i>880,67</i>	<i>9 052,20</i>	<i>665,76</i>
218100 - Installations générales, agencements,							
2-Machine à glaçons dojo CREPS	19/02/2016	1 787,78	3	Linéaire	0,00	1 787,78	0,00
18-Moquette bleue compétition	22/01/2019	940,00	3	Linéaire	0,00	940,00	0,00
23-Réfrigérateur armoire PSM	29/01/2020	1 806,00	5	Linéaire	23,08	1 782,92	0,00
56-Moquette bleue compétition	02/12/2022	1 439,95	3	Linéaire	441,32	998,63	0,00
<i>Total 218100 - Installations générales,</i>		<i>5 973,73</i>			<i>464,40</i>	<i>5 509,33</i>	<i>0,00</i>
218200 - Matériel de transport.							
22-Minibus Renault FL-201-DV	18/11/2019	25 014,24	5	Linéaire	0,00	25 014,24	0,00
70-Minibus Renault HA-839-CA	19/11/2024	34 419,24	5	Linéaire	6 883,85	803,12	26 732,27
<i>Total 218200 - Matériel de transport.</i>		<i>59 433,48</i>			<i>6 883,85</i>	<i>25 817,36</i>	<i>26 732,27</i>

Liste des immobilisations

Exercice 2025

DU 27/04/2026

Page -1 de 1

Ligue Bourgogne-Franche-Comté Judo

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
218320 - Matériel de bureau et matériel							
5-Ordinateur portable Asus	07/10/2016	499,00	3	Linéaire	0,00	499,00	0,00
12-Ordinateur portable Acer 18-1	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
13-Ordinateur portable Acer 18-2	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
14-Ordinateur portable Acer 18-3	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
15-Ordinateur portable Acer 18-4	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
16-Ordinateur portable Acer 18-5	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
17-Ordinateur portable Acer 18-6	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
20-Ordinateur portable Asus	06/04/2019	1 399,90	3	Linéaire	0,00	1 399,90	0,00
24-Ordinateur portable HP Pack	16/09/2020	999,99	3	Linéaire	0,00	999,99	0,00
25-Ordinateur HP PC All-in-one	24/09/2020	849,99	3	Linéaire	0,00	849,99	0,00
26-Ordinateur portable HP15.6"	07/12/2020	499,00	3	Linéaire	0,00	499,00	0,00
27-Ordinateur portable HP	08/12/2020	673,66	3	Linéaire	0,00	673,66	0,00
30-Caméscope Sony FDR-AX33 4K	22/06/2021	565,00	3	Linéaire	0,00	565,00	0,00
31-Ordinateur portable HP	08/07/2021	1 618,90	3	Linéaire	0,00	1 618,90	0,00
32-Ordinateur portable HP 250	08/07/2021	739,90	3	Linéaire	0,00	739,90	0,00
34-Caméra Logitech MeetUp salle	28/09/2021	959,00	3	Linéaire	0,00	959,00	0,00
35-Ecran plasma TCL 55P725	18/10/2021	780,00	3	Linéaire	0,00	780,00	0,00
36-Ecran 55" TLC compétition n°1	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	0,00	663,00	0,00
37-Ecran 55" TLC compétition n°2	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	0,00	663,00	0,00
38-Ecran 55" TLC compétition n°3	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	0,00	663,00	0,00
39-Ecran 55" TLC compétition n°4	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	0,00	663,00	0,00
40-Ecran 55" TLC compétition n°5	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	0,00	663,00	0,00

Liste des immobilisations

Exercice 2025

DU 27/04/2026

Page -1 de 1

Ligue Bourgogne-Franche-Comté Judo

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotations aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
41-Ecran 55" TLC compétition n°6	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	0,00	663,00	0,00
42-Ecran 55" TLC compétition n°7	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	0,00	663,00	0,00
45-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	0,00	840,00	0,00
46-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	0,00	840,00	0,00
47-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	0,00	840,00	0,00
44-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	0,00	840,00	0,00
48-Ipad Apple PE2 10.9p 64Go gris	10/02/2022	669,99	3	Linéaire	22,33	647,66	0,00
50-Ordinateur portable Lenovo	17/11/2022	495,88	3	Linéaire	145,10	350,78	0,00
51-Ordinateur portable Lenovo	17/11/2022	495,88	3	Linéaire	145,10	350,78	0,00
52-Ordinateur portable Lenovo	17/11/2022	495,88	3	Linéaire	145,10	350,78	0,00
54-Ordinateur portable Acer 517	17/11/2022	834,09	3	Linéaire	244,05	590,04	0,00
55-Caméra Logitech MeetUp	17/11/2022	759,05	3	Linéaire	222,09	536,96	0,00
60-Ordinateur portable	05/12/2023	699,80	3	Linéaire	233,27	250,12	216,41
61-Ordinateur portable	05/12/2023	980,00	3	Linéaire	326,67	350,26	303,07
62-Ordinateur portable Lenovo	23/07/2024	469,90	3	Linéaire	156,63	70,05	243,22
63-Ordinateur portable Lenovo	23/07/2024	469,90	3	Linéaire	156,63	70,05	243,22
64-Ordinateur portable Lenovo	23/07/2024	469,90	3	Linéaire	156,63	70,05	243,22
65-Ordinateur portable Asus17	23/07/2024	829,90	3	Linéaire	276,63	123,72	429,55
66-Ecran 55" Compétition	09/10/2024	540,00	3	Linéaire	180,00	41,50	318,50
67-Ecran 55" Compétition	09/10/2024	540,00	3	Linéaire	180,00	41,50	318,50
68-Caisse rangement 2 écrans 55"	09/10/2024	1 044,00	3	Linéaire	348,00	80,23	615,77
69-Ecran 65" Secrétariat Besançon	09/10/2024	733,20	3	Linéaire	244,40	56,35	432,45
72-Ordinateur portable Asus	29/07/2025	1 859,90	3	Linéaire	266,93	0,00	1 592,97

Liste des immobilisations

Exercice 2025

DU 27/04/2026

Page -1 de 1

Ligue Bourgogne-Franche-Comté Judo

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
73-Ordinateur portable Asus	29/07/2025	1 859,90	3	Linéaire	266,93	0,00	1 592,97
<i>Total 218320 - Matériel de bureau et matériel</i>		<i>36 037,31</i>			<i>3 716,49</i>	<i>25 770,97</i>	<i>6 549,85</i>
218400 - Mobilier.							
33-Table et 8 chaises salle visio	23/09/2021	2 406,57	10	Linéaire	240,66	788,16	1 377,75
57-Table, 6 chaises, meuble	29/11/2022	2 508,05	10	Linéaire	250,80	523,89	1 733,36
58-Bureau, deux caissons	29/11/2022	1 385,51	10	Linéaire	138,55	289,42	957,54
59-Meuble cafétéria salle détente	29/12/2022	816,00	10	Linéaire	81,60	163,65	570,75
<i>Total 218400 - Mobilier.</i>		<i>7 116,13</i>			<i>711,61</i>	<i>1 765,12</i>	<i>4 639,40</i>
Total général		122 059,28			13 623,69	68 033,13	40 402,46

LIGUE BFC JUDO - REPRISE DES IMMOBILISATIONS LIGUE FC ET LIGUE BOURGOGNE

Amortissement en linéaire.

	Date achat	Valeur achat	Durée Amortis.	Cumul Am. au 31/12/15	VNC au 31/12/15	Annuité Am.	2020			2021		
							Dotations	Cumul Am.	Valeur résiduelle	Dotations	Cumul Am.	Valeur résiduelle
215410 - Equipements et matériels sportifs.												
LFC-Tapis Judo Anciens (167 éléments)	10/12/1996	3 475,27	5	3 475,27	0,00							
LFC-Quatre tableaux électroniques	01/09/1999	3 518,03	5	3 518,03	0,00							
LFC-Un podium	23/03/2000	838,46	5	838,46	0,00							
LFC-2 balances électroniques	04/10/2005	1 174,00	5	1 174,00	0,00							
LFC-Balance électronique SECA 882	23/09/2008	500,00	3	500,00	0,00							
LFC-Tapis Judo FFJDA et CRFC (398 éléments)	01/01/2009	1,00	1	1,00	0,00							
LFC-Compex Sport Elite	10/02/2011	359,00	2	359,00	0,00							
LFC-Balance Mettler Toledo	01/10/2012	801,32	3	801,32	0,00							
LFC-Balance Mettler Toledo	01/10/2012	801,32	3	801,32	0,00							
LFC-Balance Mettler Toledo	01/10/2012	801,32	3	801,32	0,00							
LFC-Caisses de rangement (balances Mettler)	21/01/2013	800,00	3	788,16	11,84							
LFC-Structure gonflable (Judo Tour)	01/07/2013	5 214,56	3	4 359,96	854,60							
LFC-Tapis Judo Axone	14/10/2014	44 379,44	7	7 713,57	36 665,87	6 339,92	6 339,92	31 699,20	4 966,27	4 966,27	36 665,47	0,00
LB-Ens. sonorisation dojo	15/03/1993	13 749,28	10	13 749,28	0,00							
LB-Matériel de pesée	23/11/1995	3 616,11	4	3 616,11	0,00							
LB-Tapis Nage Komi	13/01/1999	228,67	5	228,67	0,00							
LB-Pèse personne Sega Alpha Novex	17/01/2000	1 337,74	3	1 337,74	0,00							
LB-Aspirateur Pro turbo Inox	20/12/2002	418,60	5	418,60	0,00							
LB-Tableaux Arbitrage Chevalier	03/03/2003	979,95	4	979,95	0,00							
LB-Portables Asus et écrans plasmas	13/09/2005	16 755,96	5	16 755,96	0,00							
LB-Antivol Notebook Sécurité écrans plasmas	13/09/2005	237,29	5	237,29	0,00							
LB-Tatamis compétition (277 éléments)	01/06/2008	19 877,52	10	15 007,51	4 870,01	1 987,75						
LB-Tatamis compétition (125 éléments)	19/12/2013	9 717,50	8	2 469,87	7 247,63	1 214,69	1 214,69	6 073,45	1 174,18	1 174,18	7 247,63	0,00
LB-4 chariots de transport pr tatamis	19/12/2013	3 277,04	8	832,91	2 444,13	409,63	409,63	2 048,15	395,98	395,98	2 444,13	0,00
LB-Balances Mettler Toledo	23/07/2014	2 941,09	2	2 115,96	825,13	1 470,55						
2018 Cession LFC Compex Sport Elite	10/02/2011				0,00							
2020 Cession LB Aspirateur Pro turbo inox	20/12/2002				0,00							
2020 Cession LB Antivol Notebook sécu écrans plama	13/09/2005				0,00							
2023 Cession LB Pèse personne Sega Alpha Novex	17/01/2000				0,00							
2023 Cession Quatre tableaux électroniques	01/09/1999				0,00							
2023 Cession Un podium	23/03/2000				0,00							
2023 Cession 2 balances électroniques	04/10/2005				0,00							
2023 Cession Balance électronique SECA 882	23/09/2008				0,00							
2023 Cession Tapis Judo FFJDA et CRFC (398 éléments)	01/01/2009				0,00							
2024 Cession LFC-Tapis Judo Anciens (167 éléments)	10/12/1996				0,00							
2024 Cession LB-Matériel de pesée	23/11/1995				0,00							
Totaux		135 800,47		82 881,26	52 919,21		7 964,24	46 382,77	6 536,43	6 536,43	52 919,21	0,00

Amortissement en linéaire.

	Date achat	Valeur achat	Durée Amortis.	Cumul Am. au 31/12/15	VNC au 31/12/15	Annuité Am.	2020			2021		
							Dotations	Cumul Am.	Valeur résiduelle	Dotations	Cumul Am.	Valeur résiduelle
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers. (dans des constructions dont l'association n'est pas propriétaire).												
LFC-Sonorisation Yamaha PSM Besançon	24/01/2005	3 601,37	5	3 601,37	0,00							
LFC-Congélateur PSM Infirmierie	13/10/2009	159,00	1	159,00	0,00							
LFC-Percolateur 6L	19/05/2010	209,30	1	209,30	0,00							
LFC-Réfrigérateur Electrolux buvette PSM	22/09/2010	699,00	4	699,00	0,00							
LFC-Machine à café Excelso	26/05/2014	369,36	3	198,02	171,34	123,12						
LFC-Machine à café Excelso	26/05/2014	369,36	3	198,02	171,34	123,12						
LB-Mobilier	01/02/1992	1 422,22	10	1 422,22	0,00							
LB-Sauna Coccon 5-Aire Forme Lyon	30/09/2005	3 485,14	10	3 485,14	0,00							
LB-Sauna/Stimulateur fact Aire Forme F5002379	14/10/2005	467,17	10	467,17	0,00							
LB-Réfrigérateur Indesit	07/12/2009	514,00	4	514,00	0,00							
LB-Installation téléphonique Cominter	27/02/2010	2 027,22	5	2 027,22	0,00							
2018 Cession LFC Percolateur 6L	31/12/2018				0,00							
2023 Cession Réfrigérateur Indesit	07/12/2009				0,00							
2023 Cession Installation téléphonique Cominter	27/02/2010				0,00							
2023 Cession Sonorisation Yamaha PSM Besançon	24/01/2005				0,00							
2023 Cession Congélateur PSM Infirmierie	13/10/2009				0,00							
2023 Cession Machine à café Excelso	26/05/2014				-171,34							
2024 Cession LB-Mobilier	01/02/1992				0,00							
Totaux		13 323,14		12 980,46	171,34			342,68				342,68

218200 - Matériel de transport.												
LB-Minibus Peugeot Expert Tepee	20/08/2014	26 152,50	5	7 133,32	19 018,68	5 230,50						
2019 Cession minibus Peugeot Expert Tepee	31/12/2019				-19 018,68							
Totaux				7 133,32	0,00							

Amortissement en linéaire.

	Date achat	Valeur achat	Durée Amortis.	Cumul Am. au 31/12/15	VNC au 31/12/15	Annuité Am.	2020			2021		
							Dotations	Cumul Am.	Valeur résiduelle	Dotations	Cumul Am.	Valeur résiduelle
218320 - Matériel de bureau et matériel informatique.												
LFC-Imprimante Brother MFC7420	16/07/2007	359,00	3	359,00	0,00							
LFC-Mini PC Acer n°1	17/12/2008	299,00	3	299,00	0,00							
LFC-Mini PC Acer n°2	17/12/2008	299,00	3	299,00	0,00							
LFC-Mini PC Acer n°3	17/12/2008	329,00	3	329,00	0,00							
LFC-Mini PC Acer n°4	17/12/2008	329,00	3	329,00	0,00							
LFC-Ordinateur Mac SL	12/05/2010	1 748,99	4	1 748,99	0,00							
LFC-Vidéoprojecteur BenQ Mp525p	18/05/2010	649,00	3	649,00	0,00							
LFC-Ordinateur portable OC ASRock	07/07/2010	499,90	4	499,90	0,00							
LFC-Caisses de rangement (écrans compétitions)	29/09/2011	1 400,00	3	1 400,00	0,00							
LFC-UC Ordinateur Comptabilité	20/07/2012	404,91	2	404,91	0,00							
LFC-Ordinateur portable Toshiba CORG	06/11/2013	499,00	3	358,07	140,93							
LFC-Ordinateur portable Dell Inspiron 7000 SL	03/06/2014	747,81	4	296,52	451,29	186,95						
LFC-Ordinateur portable Dell Inspiron 7000 OC	03/06/2014	747,80	4	296,52	451,28	186,95						
LFC-Serveur informatique Fujitsu Primergy	16/06/2014	1 812,00	3	936,20	875,80	604,00						
LFC-Ordinateur portable Acer Aspire Compétition	16/03/2015	599,00	4	120,63	478,37	149,75						
LFC-Ordinateur portable Acer Aspire Compétition	16/03/2015	599,00	4	120,63	478,37	149,75						
LFC-Ordinateur portable Acer Aspire Compétition	16/03/2015	599,00	4	120,63	478,37	149,75						
LFC-Ordinateur portable Acer Aspire Compétition	16/03/2015	599,00	4	120,63	478,37	149,75						
LFC-Ordinateur portable Asus Serveur Compétition	16/03/2015	850,00	4	171,18	678,82	212,50						
LFC-Ordinateur Asus secrétariat	22/12/2015	920,55	4	5,75	914,80	230,14						
LB-Carte VNP accès multiutilisateurs	01/12/2008	1 652,74	3	1 652,74	0,00							
LB-Serveur 8 Go Ram windows 200 - Acer M192	30/04/2012	2 795,05	5	2 051,26	743,79	559,01						
LB-Ordinateur portable HP	02/01/2013	955,60	3	954,71	0,89							
LB-Ordi portable JP Crost	22/02/2013	611,99	3	583,10	28,89							
LB-PC portable HP	19/11/2013	716,40	3	505,46	210,94							
LB-Ordinateur portable Asus Arbitre	18/09/2015	1 048,99	3	100,04	948,95	349,66						
LB-6 ordinateurs portables Essentiel B Arbitres/CS	18/09/2015	3 594,00	3	342,76	3 251,24	1 198,00						
LB-3 ordinateurs HP/Asus CGA CGE Secrétariat	28/09/2015	2 544,61	3	219,12	2 325,49	848,20						
2016 Cession LB-Ordi portable JP Crost	31/12/2016				-27,19							
2017 Cession LFC-Vidéoprojecteur BenQ Mp525p	31/12/2017				0,00							
2020 Cession LB-Carte VNP accès multiutilisateurs	01/12/2008				0,00							
2020 Cession LB-Serveur 8Go windows 200-Acer M192	30/04/2012				-743,79							
2020 Cession LB-Ordinateur portable HP	02/01/2013				-0,89							
2020 Cession LB-PC portable HP	19/11/2013				-210,94							
2023 Cession 3 ordinateurs HP/Asus CGA CGE Secrétariat	28/09/2015				-2 325,49							
2023 Cession Ordinateur Mac SL	12/05/2010				0,00							
2023 Cession Ordinateur portable OC ASRock	07/07/2010				0,00							
2023 Cession UC Ordinateur Comptabilité	20/07/2012				0,00							
2023 Cession Ordinateur portable Toshiba CORG	06/11/2013				-140,93							
2023 Cession Ordinateur portable Dell Inspiron 7000 SL	03/06/2014				-451,29							
2023 Cession Ordinateur portable Dell Inspiron 7000 OC	03/06/2014				-451,28							
2025 Cession LFC-Mini PC Acer n°4	17/12/2008				0,00							
Totaux		28 210,34		15 273,75	8 584,79			11 953,78			11 953,78	
Total général		177 333,95		118 268,79	61 675,34		7 964,24	58 679,23	6 536,43	6 536,43	65 215,67	0,00

PROPOSITION

COTISATION CLUBS REGIONALE 2027

Indicateurs pour X licenciés	Base fixe 45€ par club + 0,60€ par licence
Pour 2 licenciés	46 €
Pour 50 licenciés	75 €
Pour 100 licenciés	105 €
Pour 150 licenciés	135 €
Pour 250 licenciés	195 €
Pour 350 licenciés	255 €





Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo Ju-Jitsu, Kendo et Disciplines Associées



Libellé	Budget 2026 révisé			Budget 2027		
	CHARGES	PRODUITS	SOLDE	CHARGES	PRODUITS	SOLDE
Aide au fonctionnement		122 000,00 €	122 000,00 €		122 000,00 €	122 000,00 €
Amortissements	- 15 000,00 €		- 15 000,00 €	- 15 000,00 €		- 15 000,00 €
Charge de personnel	- 252 200,00 €	73 533,00 €	- 178 667,00 €	- 217 200,00 €	73 533,00 €	- 143 667,00 €
Cotisations clubs		24 000,00 €	24 000,00 €		24 000,00 €	24 000,00 €
Gestion	- 15 700,00 €	15 400,00 €	- 300,00 €	- 15 700,00 €	15 400,00 €	- 300,00 €
Groupement d'employeurs BFC	- 13 010,00 €	9 200,00 €	- 3 810,00 €	- 13 010,00 €	9 200,00 €	- 3 810,00 €
Passeports	- 838,00 €	1 200,00 €	362,00 €	- 838,00 €	1 200,00 €	362,00 €
Passeports Kendo			- €			- €
Photocopieurs	- 7 000,00 €		- 7 000,00 €	- 7 000,00 €		- 7 000,00 €
Projet associatif	- 37 500,00 €	37 500,00 €	- €	- 45 830,00 €	37 500,00 €	- 8 330,00 €
Promo-com	- 500,00 €	8 350,00 €	7 850,00 €	- 500,00 €	8 350,00 €	7 850,00 €
Services civiques	- 4 600,00 €	4 000,00 €	- 600,00 €	- 4 600,00 €	4 000,00 €	- 600,00 €
Services internes	- 22 400,00 €		- 22 400,00 €	- 22 400,00 €		- 22 400,00 €
Subventions		147 500,00 €	147 500,00 €		137 500,00 €	137 500,00 €
Transit			- €			- €
Totaux	- 368 748,00 €	442 683,00 €	73 935,00 €	- 342 078,00 €	432 683,00 €	90 605,00 €

Assemblée générale FFJDA	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €
Assemblée générale ligue	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
Assemblées générales comités	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Assises sportives FFJDA	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Conférence des présidents	- 800,00 €		- 800,00 €	- 800,00 €		- 800,00 €
Conseil d'Administration	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
Conseil national FFJDA			- €			- €
Déplacements du personnel	- 200,00 €		- 200,00 €	- 200,00 €		- 200,00 €
Frais du président	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
Réunion de bureau	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €
Réunion des commissions	- 7 500,00 €	2 000,00 €	- 5 500,00 €	- 7 500,00 €	2 000,00 €	- 5 500,00 €
Réunion ETR	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €
Secrétariat Général			- €			- €
Totaux	- 20 000,00 €	2 000,00 €	- 18 000,00 €	- 20 000,00 €	2 000,00 €	- 18 000,00 €

PE n°1-Fonctionnement	- 5 400,00 €	11 000,00 €	5 600,00 €	- 5 400,00 €	11 000,00 €	5 600,00 €
PE n°1-Formations	- 200,00 €		- 200,00 €	- 200,00 €		- 200,00 €
PE n°1-Intervenants techniques			- €			- €
PE n°1-Médical	- 4 500,00 €	3 500,00 €	- 1 000,00 €	- 4 500,00 €	3 500,00 €	- 1 000,00 €
PE n°1-Pack textile Pôle Espoirs	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €
PE n°3-Tournoi UNSS	- 180,00 €	180,00 €	- €	- 180,00 €	180,00 €	- €
PE n°2-CREPS	- 34 000,00 €	21 625,00 €	- 12 375,00 €	- 34 000,00 €	21 625,00 €	- 12 375,00 €
PE n°2-Fonctionnement	- 2 500,00 €	2 000,00 €	- 500,00 €	- 2 500,00 €	2 000,00 €	- 500,00 €
PE n°2-Formations	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
PE n°2-Intervenants techniques	- 9 400,00 €		- 9 400,00 €	- 9 400,00 €		- 9 400,00 €
PE n°2-Médical	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €
PE n°2-Pack textile Pôle Espoirs	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €
PE n°3-Centre Perf/CPS/Regroup PE	- 18 000,00 €		- 18 000,00 €	- 18 000,00 €		- 18 000,00 €
PE n°3-Tests d'entrée	- 4 700,00 €	3 520,00 €	- 1 180,00 €	- 4 700,00 €	3 520,00 €	- 1 180,00 €
PE n°3-Subventions		17 000,00 €	17 000,00 €		17 000,00 €	17 000,00 €
PE n°3-Stage n°1	- 50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- 50 000,00 €	50 000,00 €	- €
PE n°3-Stage n°2	- 8 800,00 €	5 600,00 €	- 3 200,00 €	- 8 800,00 €	5 600,00 €	- 3 200,00 €
PE n°3-Stage n°3			- €	- 80 000,00 €	80 000,00 €	- €
PE n°3-Tournoi n°1	- 1 700,00 €		- 1 700,00 €	- 1 700,00 €		- 1 700,00 €
PE n°3-Tournoi n°2	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
PE n°3-Tournoi n°3	- 5 000,00 €	800,00 €	- 4 200,00 €	- 5 000,00 €	800,00 €	- 4 200,00 €
PE n°3-Tournoi n°4	- 6 800,00 €		- 6 800,00 €	- 6 800,00 €		- 6 800,00 €
PE n°3-Tournoi n°5	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €
PE n°3-Tournoi n°6			- €			- €
Totaux	- 167 980,00 €	125 225,00 €	- 42 755,00 €	- 247 980,00 €	205 225,00 €	- 42 755,00 €



Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo Ju-Jitsu, Kendo et Disciplines Associées



	Budget 2026 révisé			Budget 2027		
	CHARGES	PRODUITS	SOLDE	CHARGES	PRODUITS	SOLDE
Formation BPJEPS	- 27 000,00 €	46 750,00 €	19 750,00 €	- 27 000,00 €	52 750,00 €	25 750,00 €
Formation DEJEPS	- 32 700,00 €	39 900,00 €	7 200,00 €	- 32 700,00 €	39 900,00 €	7 200,00 €
Formation CFEB	- 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	- 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Formation CQP	- 16 000,00 €	38 200,00 €	22 200,00 €	- 16 000,00 €	38 200,00 €	22 200,00 €
Plateforme perf. technique			- €			- €
Judo Entreprises	- 15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	- 15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €
Totaux	- 91 200,00 €	156 850,00 €	65 650,00 €	- 91 200,00 €	162 850,00 €	71 650,00 €
Action MSA			- €			- €
Action Prévention Violence Sécurité	- 1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- 1 500,00 €	1 500,00 €	- €
Actions Jujitsu			- €			- €
Actions ProLeague	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Buvette	- 3 500,00 €	8 000,00 €	4 500,00 €	- 3 500,00 €	8 000,00 €	4 500,00 €
Cérémonie des vœux			- €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
CRKDR	- 2 275,00 €		- 2 275,00 €	- 2 275,00 €		- 2 275,00 €
Déplacements CT	- 6 000,00 €	1 500,00 €	- 4 500,00 €	- 6 000,00 €	1 500,00 €	- 4 500,00 €
Equipements sportif	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €
Fournitures médicales	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Judo féminin	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Judo Personnes Situation Handicap	- 12 000,00 €	12 000,00 €	- €	- 12 000,00 €	12 000,00 €	- €
Ch BFC Parajudo Adapté (créé en 2026)	- 1 000,00 €			- 1 000,00 €		
Médical compétition-salaires et charges			- €			- €
Récompenses	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
Soutien aux manifestations extérieures	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €
Evènements exceptionnels	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 6 000,00 €		- 6 000,00 €
Stage National de Rentrée	- 17 000,00 €	17 000,00 €	- €	- 17 000,00 €	17 000,00 €	- €
Stage Juges	- 2 750,00 €	2 750,00 €	- €	- 2 750,00 €	2 750,00 €	- €
Stage arbitrage	- 3 500,00 €		- 3 500,00 €	- 3 500,00 €		- 3 500,00 €
Ch équipes Seniors	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €
Ch BFC Cadets (Demi-finale Ch France Cadets n°1)	- 6 000,00 €		- 6 000,00 €	- 6 000,00 €		- 6 000,00 €
Demi-finale Ch France Cadets n°2			- €			- €
Demi-finale Ch France Juniors			- €			- €
Critérium benjamins	- 4 000,00 €		- 4 000,00 €	- 4 000,00 €		- 4 000,00 €
Demi-finale Ch France Seniors			- €			- €
Ch équipes Juniors	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
Coupe Minimes	- 7 000,00 €	3 500,00 €	- 3 500,00 €	- 7 000,00 €	3 500,00 €	- 3 500,00 €
Ch équipes Cadets	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €
Coupe Seniors 3D	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €
Coupe Kata	- 400,00 €		- 400,00 €	- 400,00 €		- 400,00 €
Ch BFC Cadets/tes 2D et Espoirs	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €
Ch BFC Juniors	- 6 000,00 €		- 6 000,00 €	- 6 000,00 €		- 6 000,00 €
Ch BFC Seniors 1D - 2D	- 3 000,00 €		- 3 000,00 €	- 3 000,00 €		- 3 000,00 €
Ch BFC Jujitsu	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €
Coupe Minimes éq mixte	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €
Passage de grades n°1 / Kata	- 10 500,00 €	4 500,00 €	- 6 000,00 €	- 10 500,00 €	4 500,00 €	- 6 000,00 €
Passage de grades n°2 / TEC	- 11 000,00 €	6 000,00 €	- 5 000,00 €	- 11 000,00 €	6 000,00 €	- 5 000,00 €
Actions Vétérans	- 6 500,00 €	12 000,00 €	5 500,00 €	- 6 500,00 €	12 000,00 €	5 500,00 €
Stage Juniors n°1			- €			- €
Stage Juniors n°2			- €			- €
Stage Cadets n°1	- 11 000,00 €	5 175,00 €	- 5 825,00 €	- 11 000,00 €	5 175,00 €	- 5 825,00 €
Stage Minimes n°1			- €			- €
Stage Minimes n°2	- 3 000,00 €	900,00 €	- 2 100,00 €	- 3 000,00 €	900,00 €	- 2 100,00 €
Stage Cadets n°2			- €			- €
Stage Cadets n°3			- €			- €
Stage Jujitsu	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €
Tournoi Juniors n°1			- €			- €
Tournoi Juniors n°2			- €			- €
Tournoi Juniors n°3			- €			- €
Tournoi Minimes n°1	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €	- 1 800,00 €		- 1 800,00 €
Tournoi Minimes n°2 International tournoi et stage			- €			- €
Regroupement Sportif	- 4 500,00 €		- 4 500,00 €	- 4 500,00 €		- 4 500,00 €
Véhicules	- 25 000,00 €		- 25 000,00 €	- 25 000,00 €		- 25 000,00 €
Totaux	- 175 325,00 €	79 825,00 €	- 94 500,00 €	- 181 325,00 €	79 825,00 €	- 100 500,00 €
TOTAL GENERAL	- 823 253,00 €	806 583,00 €	- 15 670,00 €	- 882 583,00 €	882 583,00 €	- €

Modification statutaire Ligue BFC Judo



Actuellement, **l'organisme de formation (OF)**, de la Ligue BFC Judo intervient en tant qu'**Unité de Formation par Apprentissage (UFA)**, rattaché administrativement au CFA Grand Dôme de la Fédération de Judo.

Afin de franchir une étape structurante pour notre territoire, nous souhaitons transformer L'OF de la Ligue en un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA) autonome**.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- Assurer une **maîtrise directe et simplifiée de la gestion des contrats d'apprentissage** pour nos stagiaires et les clubs employeurs de la région.
- Optimiser la **mutualisation des ressources administratives et financières** au service du développement du judo sur notre territoire de compétence.

Cette modification s'inscrit pleinement dans les missions fondamentales de la ligue, déjà prévues par nos textes officiels, qui nous chargent du développement et de la pérennisation de l'emploi ainsi que des missions de formation à l'échelle régionale.

L'inscription explicite de la qualité de **CFA** dans nos statuts est une formalité administrative indispensable pour obtenir cette reconnaissance juridique et opérationnelle auprès de la **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRETTTS)** Bourgogne Franche Comté.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE LA LIGUE :

État actuel de l'article (Sans modification) :

Article 2 : missions [...] « La ligue devra coordonner l'élaboration et la réalisation d'un projet territorial, en étroite collaboration avec les organismes de proximité. La ligue assure des missions de formation et est aussi chargée, sur l'ensemble de la région, du développement et de la pérennisation de l'emploi. »

Projet d'article modifié (Avec ajout en rouge) :

Article 2 : missions [...] « La ligue devra coordonner l'élaboration et la réalisation d'un projet territorial, en étroite collaboration avec les organismes de proximité. La ligue assure des missions de formation et est aussi chargée, sur l'ensemble de la région, du développement et de la pérennisation de l'emploi. **Dans ce cadre, elle peut agir en qualité de Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et assurer à ce titre la gestion et le contrôle des contrats d'apprentissage ainsi qu'en qualité de Centre de Formation Continue.**

MODIFICATIONS STATUTAIRES



STATUTS-TYPES DE LIGUE

Article 4 : Composition de l'AG

Modification



Version actuelle	Proposition de modification
<p>L'assemblée générale de la ligue se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Membres avec voix délibérative :<ul style="list-style-type: none">▪ les quatre délégués des clubs de chaque organisme de proximité. Les délégués des clubs doivent répondre aux critères définis au préambule et à l'article 5 du règlement intérieur fédéral.- Membres avec voix consultative :<ul style="list-style-type: none">▪ Le représentant fédéral désigné par le vice-président secrétaire général fédéral ;▪ les membres du conseil d'administration ;▪ les responsables des commissions de la ligue qui ne siègent pas à un autre titre.▪ Peut être invité, sur autorisation du président :<ul style="list-style-type: none">▪ les membres d'honneur,▪ les membres bienfaiteurs qui en font la demande,▪ les membres de l'équipe technique régionale,▪ le personnel rétribué de la ligue ou des comités autorisé par le président. <p>Après consultation du conseil d'administration, le président peut inviter toute personne dont les compétences peuvent être utiles aux travaux de l'assemblée générale.</p> <p>[...]</p>	<p>A) Assemblée Générale</p> <p>L'assemblée générale de la ligue se compose de :</p> <p>[...]</p> <p>B) Assemblée Générale électorale</p> <p>Cette assemblée générale élit les membres du conseil d'administration et le président. Elle est réunie afin de pourvoir les postes laissés vacants en cas d'absence de suppléants.</p> <p>L'assemblée générale électorale se compose de deux collèges :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le collège « délégués des clubs » dont la composition est prévue ci-dessus ;▪ Le collège « clubs » du ressort territorial de la ligue, composé de leur président en exercice ou de son représentant licencié au sein du club et dûment mandaté par le président. <p>Son fonctionnement est régi par l'article 15 B) des statuts fédéraux.</p>

STATUTS-TYPES DE LIGUE

Article 8 : Composition du conseil d'administration

Modification

Version actuelle	Proposition de modification
<p><u>Composition</u></p> <p>La ligue est administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre pair de membres, compris entre 6 et 16 élus au scrutin secret de listes bloquées à la majorité relative par l'assemblée générale électorale.</p> <p>(Le nombre exact est fixé par le règlement intérieur).</p> <p>Les modalités de l'élection sont précisées au règlement intérieur.</p> <p>[...]</p>	<p><u>Composition</u></p> <p>La ligue est administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre pair de membres, compris entre 6 et 16 élus au scrutin secret de listes bloquées à la représentation proportionnelle partielle et à la majorité relative par l'assemblée générale électorale.</p> <p>(Le nombre exact est fixé par le règlement intérieur).</p> <p>Les modalités de l'élection sont précisées au règlement intérieur.</p> <p>[...]</p>

STATUTS-TYPES DE LIGUE
Article 11 : Le président
Modification

Version actuelle	Proposition de modification
<p>Le président est élu à cette fonction au titre de sa candidature en tête de la liste élue par l'assemblée générale.</p> <p>Toute personne ne peut exercer la fonction de président d'une même ligue plus de trois mandats en tout, quelle que soit la durée du mandat.</p> <p>[...]</p>	<p>Le président est élu à cette fonction au titre de sa candidature en tête de la liste élue par l'assemblée générale.</p> <p>Toute personne ne peut exercer la fonction de président d'une même ligue plus de trois (3) mandats en tout, quelle que soit la durée du mandat.</p> <p>[...]</p>

MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE

A large, decorative blue curved shape on the right side of the slide, consisting of several overlapping, semi-circular segments that create a sense of motion or a stylized 'J'.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TYPE DE LIGUE

Article 3 : Le conseil d'administration

Modification

Version actuelle	Proposition de modification
<p>Le conseil d'administration est composé, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, de membres délibératifs (entre 6 et 16) élus selon le scrutin de liste bloquée et de membres consultatifs.</p> <p>Son fonctionnement est régi par l'article 9 des statuts.</p> <p>[...]</p>	<p>Le conseil d'administration est composé, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De membres délibératifs (entre 6 et 16) élus selon le scrutin de liste bloquée. <ul style="list-style-type: none"> Au premier tour, la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer le nombre total de sièges, à l'exception de deux sièges attribués à la liste ayant obtenu au moins 30 % des suffrages exprimés (la parité devant être respectée). Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour sera organisé : seules les deux listes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour. Le Conseil d'administration ainsi formé devra respecter la parité. ▪ Et de membres consultatifs. <p>Son fonctionnement est régi par l'article 9 des statuts.</p> <p>[...]</p>

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport Commission Organisation Régionale des Grades

par Maxime Arbey

Mesdames, Messieurs les dirigeants, membres de l'ETR et membres de Commissions,

Le corps des Juges UV1 et 2, n'a jusqu'à présent dans notre Ligue, pas fait l'objet d'étude, alors qu'il est un acteur majeur de cette commission, sans quoi rien ne serait possible.

C'est pourquoi, j'ai souhaité à travers ce rapport, y remédier.

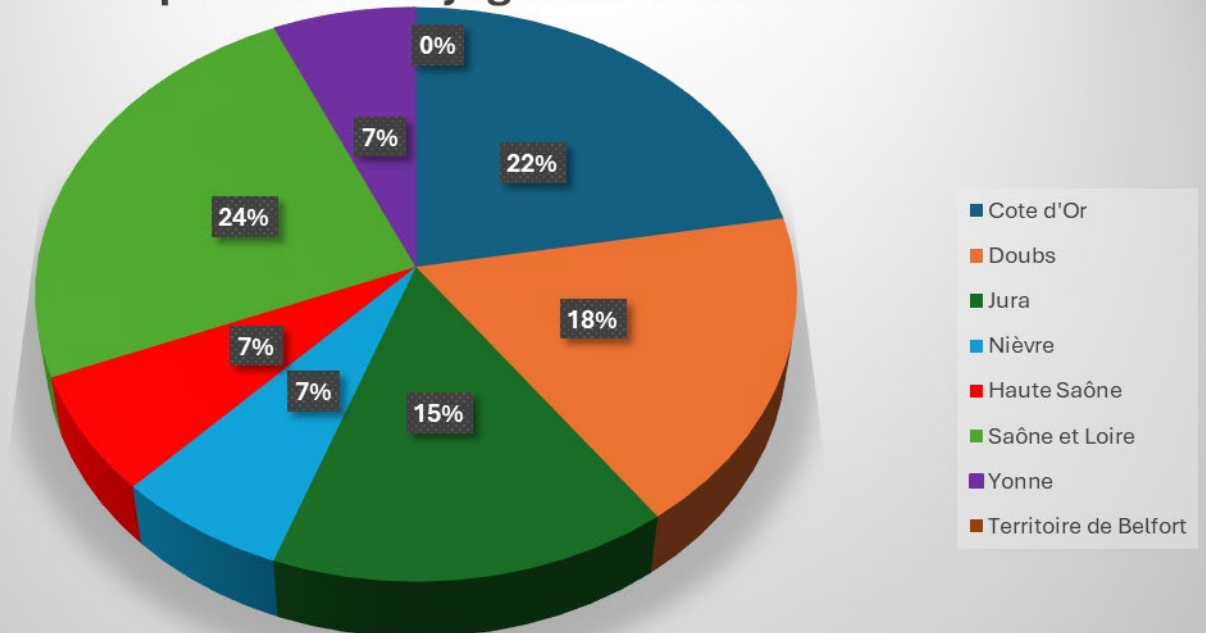
Effectif

En 2025, 45 Juges composaient ce corps. Ce chiffre comprend les stagiaires, au nombre de 5.

Ne sont pas comptabilisés :

- les juges licenciés en dehors de notre Ligue
- les membres de la CORG (hors Emmanuel GOUTORBE) ou la servant (Dominique MARCHISET, Martine GUERY, Olivier CHAUVIN, Cédric GAUDET, Bernard MATHIEU et moi-même).

Répartition des juges en BFC en 2025



Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Répartition par Comité

Comité	Nombre de Juges
Côte d'Or	10
Doubs	8
Jura	7
Nièvre	3
Haute Saône	3
Saône et Loire	11
Yonne	3
Territoire de Belfort	0

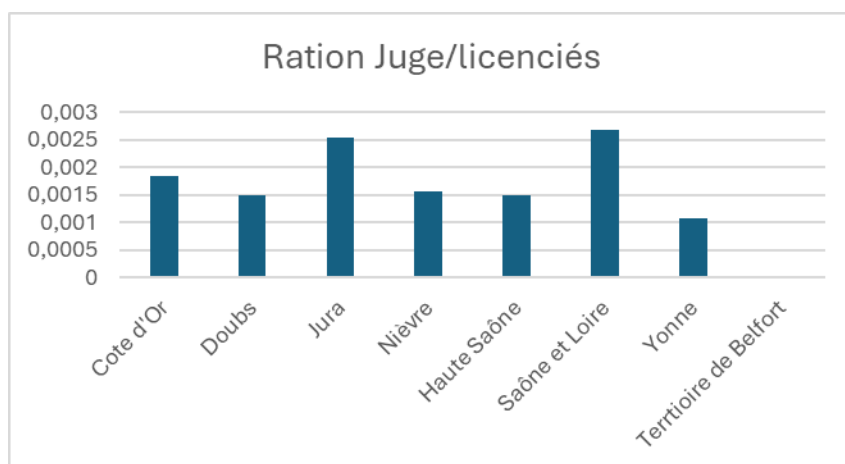
Licences 2024/2025	
Côte d'Or	5411
Doubs	5333
Jura	2756
Nièvre	1930
Haute Saône	1997
Saône et Loire	4118
Yonne	2792
Territoire de Belfort	1345

Nous constatons une répartition hétérogène des Juges sur notre territoire. Les 4 Comités les plus pourvoyeurs de Juges représentent 80% des effectifs globaux.

Notre Ligue - licences écoles comprises- comptait 25682 licenciés pour la saison 2024/2025.

Ces 4 Comités représentent 68.6% du nombre global des licenciés pour ladite saison sur notre Ligue.

Le ratio Juge/licencié



Le nombre de Juges par rapport au nombre de licenciés est disparate en fonction du Comité.

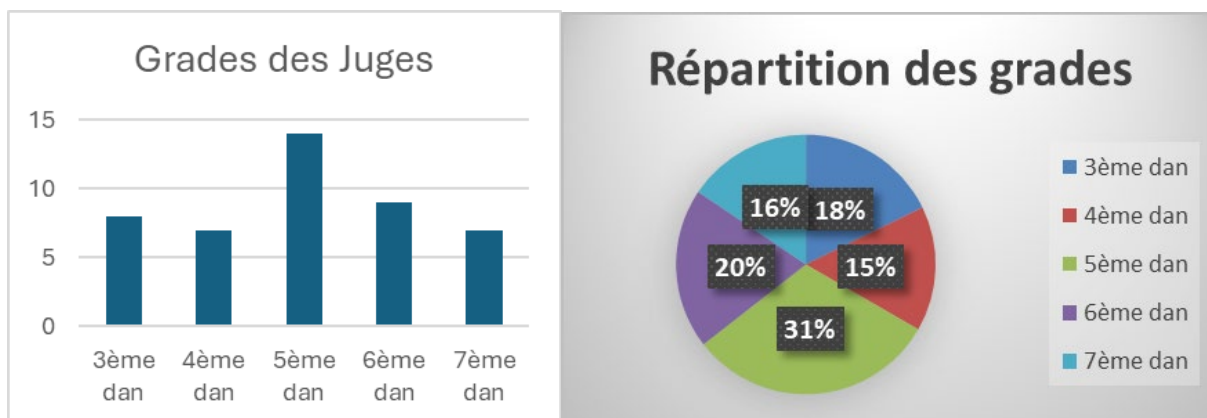
Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Grade des juges

Deux tiers de nos juges sont au moins 5^{ème} dan, ce qui est tout à fait honorable pour une petite Ligue comme la nôtre.

6 troisième dan sur 8 sont stagiaires.

16 de nos Juges sont des hauts gradés, auxquels nous pourrions ajouter notre DTR Olivier CHAUVIN, et notre DTR adjoint Cédric GAUDET.



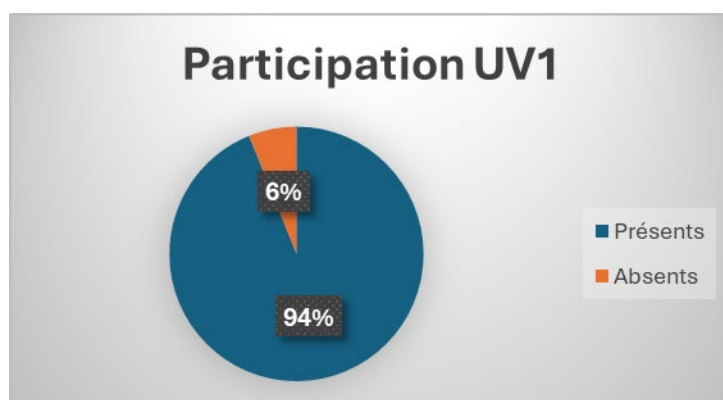
Notre Ligue, d'ailleurs, compte à présent un nouveau 6^{ème} dan en la personne de Gabriel PIEJAK, du Comité de la Saône et Loire.

A noter également les 6^{èmes} de notre ancien DTR et actuel DTN adjoint, Sylvain LIMOUZIN et Laurent PERONNE, ancien CTR de la Ligue Bourgogne.

Félicitations à eux.

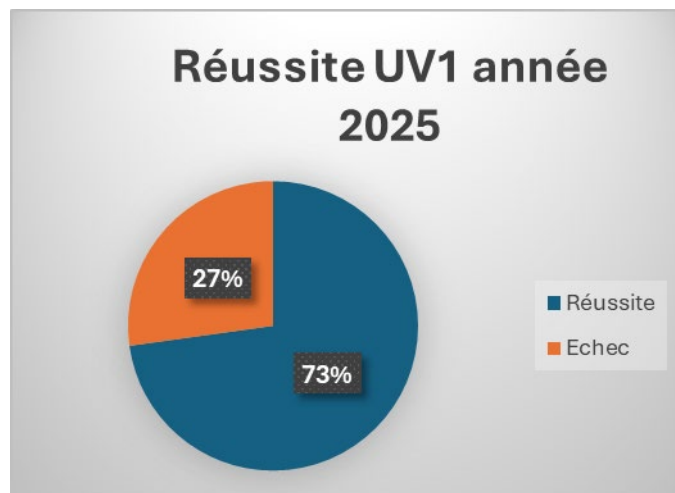
Epreuves UV1

En 2025, nous avons compté 411 inscrits. 386 présents et 25 absents.



Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

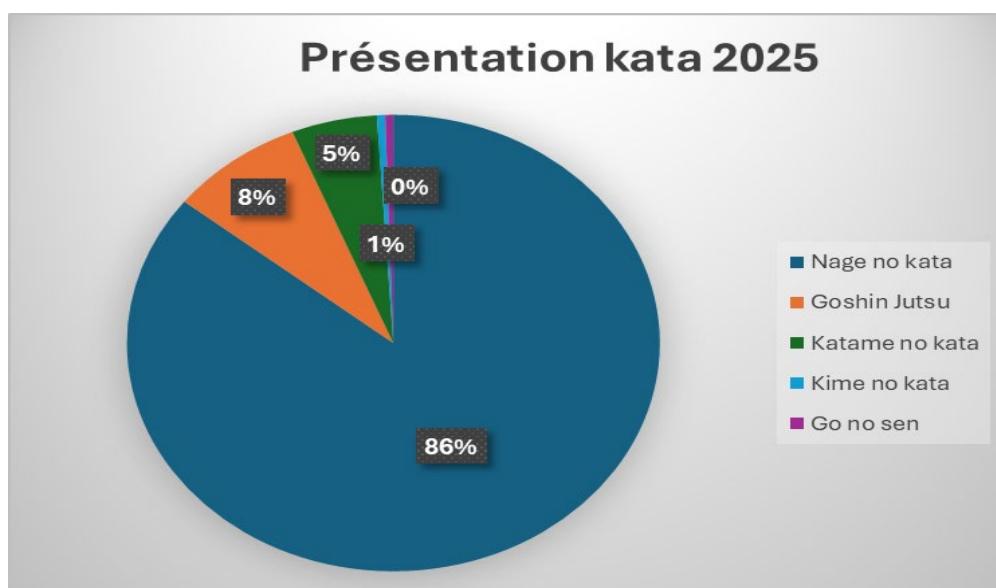
Sur ces 386 présents, 281 candidats ont réussi leur examen.



Les kata :

404 kata ont été jugés. Sans surprise, c'est une large majorité de Nage no kata.

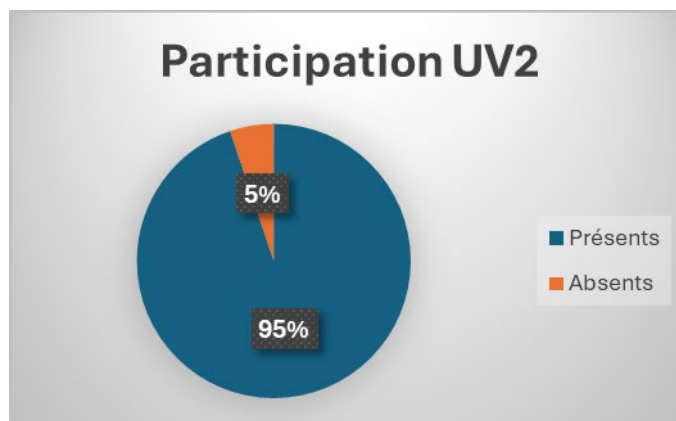
Bilan présentés	kata	%
Nage no kata	346	86
Goshin Jutsu	33	8
Katame no kata	21	5
Kime no kata	2	0,5
Go no sen	2	0,5



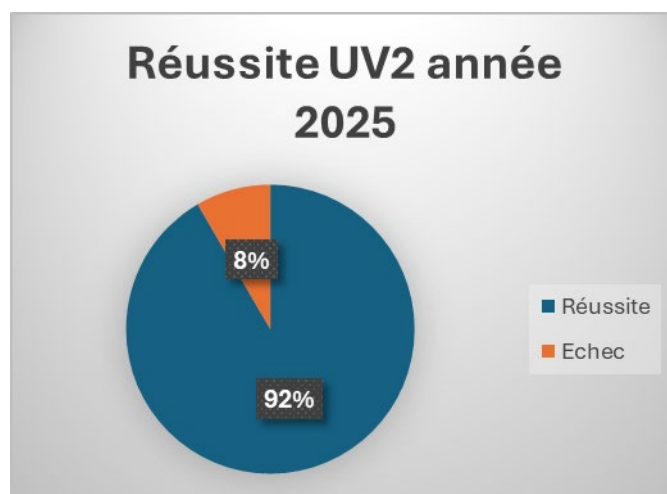
Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Epreuves UV2

368 Inscrits, dont 19 absents.



317 candidats ont réussi leur examen.



Formation

Un stage de formation des juges a eu lieu à Vesoul le 11 octobre 2025. L'accent a été mis sur le Goshin Jutsu et le Kime no kata. Ce stage, apprécié par les juges sera sans doute amené à évoluer.

Depuis quelques années, il a lieu à Vesoul, avec un passage UV 1 et 2 le lendemain. Cependant, le nombre de candidats étant très faible (15 candidats pour l'UV 1 et 10 pour l'UV2) sur ce passage, il nous faut nous interroger sur la pertinence de le maintenir en ce lieu et/ou à cette date. Cela peut avoir un impact sur le lieu de ce stage.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

La « certification évaluateur » à laquelle devront se soumettre tous les juges, devra se faire une place dans notre calendrier. Plusieurs questions restent en suspens, mais nous n'aurons d'autre choix que de nous y conformer, ceci dans l'intérêt des candidats et des Juges. Seuls les Juges Nationaux sur l'expression sportive du kata seront automatiquement certifiés sur la partie kata, dans leur niveau de licence.

Les stagiaires Juges, devront passer cette certification, mais il me semble aussi pertinent de mieux les accompagner. Actuellement, ils doivent participer au stage de début de saison, puis se former « sur le tas » avec les autres juges, lors des examens. Il me semble que sur ce point, notre CORG est en retard. A l'image de ce qui se fait dans l'arbitrage avec les écoles d'arbitrage, nous devrions créer une école des Juges pour mieux les encadrer et contrôler ainsi la qualité et leur capacité de jugement. Un haut gradé ou a minima un 5^{ème} dan désigné par la CORG, serait ainsi détaché lors du stage de début de saison, pour s'occuper d'eux durant un temps dédié. Ce sujet est à débattre.

Le passage en discipline associée du Ju-Jitsu entrainera la création de grades spécifiques. Il nous faudra donc nous doter d'un corps de juges capables de répondre aux attentes de la CSDGE. Nous ne savons pas actuellement quels sont ces attendus, mais il semble tout de même que le système UV1, 2, 3, 4, appliqué au Judo, sera dupliqué au Ju-Jjitsu. Tout est donc à faire.

Détection

Les chiffres évoqués plus haut concernant le corps des juges et leur Comité d'appartenance, n'ont pas pour but de distribuer des bons points, mais de révéler les Comités où un effort pourrait être fait pour alimenter la Ligue en Juges. Ce serait un atout pour ces Comités car ils pourraient développer des compétences internes pour leurs licenciés. Notre objectif à la fin de cette Olympiade est de passer de 45 à 60 Juges Judo. Pour se faire, en plus des appels effectués lors des SNR, une campagne d'incitation sur nos réseaux sociaux pourrait être faite pour se rapprocher- ou atteindre- cet objectif.

Remerciements

Je terminerai en remerciant, comme chaque année, les membres de la Commission d'organisation Régionale des Grades de Ligue BFC, à savoir, Dominique MARCHISET, Président de la CORG Ligue BFC de Judo, Martine GUERY, Vice-Présidente de la CORG Ligue BFC de Judo, Olivier CHAUVIN, DTR de la Ligue, Cédric GAUDET, DTR Adjoint, Emmanuel GOUTORBE, Référent de la CORG, Bernard MATHIEU, Référent adjoint de la CORG, Philippe TAURINES, CTS, Gabriel MARADAN, Emmanuel RAT, CTF du Jura, et tous les Juges UV et arbitres ayant œuvré pour la bonne réalisation de ces événements.

Je n'oublie pas Corinne GEORGET Secrétaire de Ligue pour l'envoi des convocations et des homologations et Anne-Sophie VAUTIER, également Secrétaire de Ligue, pour les homologations. Merci de votre attention et une bonne fin de saison, dans vos Comités et clubs respectifs.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport Commission Communication

par Rodolphe Lanz

1. Le site internet et les réseaux sociaux

1.1 Le site internet

Comme lors des exercices précédents, la Commission Communication ne dispose pas des statistiques de fréquentation du site internet de la Ligue.

Cette situation ne permet toujours pas d'analyser précisément l'impact des contenus publiés ni d'adapter la stratégie éditoriale sur des bases objectivées.

Néanmoins, les retours réguliers des acteurs de terrain confirment que le site demeure un outil central d'information, notamment pour :

- Le calendrier interactif,
- Les résultats sportifs,
- Les informations relatives aux formations, aux grades et à l'activité sportive régionale.

En 2025, la Ligue a poursuivi la mise à jour régulière de ses contenus, en s'appuyant notamment sur un calendrier interactif actualisé et enrichi, qui reste l'une des rubriques les plus consultées.

1.2 Les réseaux sociaux

Facebook

Facebook demeure le premier vecteur d'information sur les activités de la Ligue. Les publications liées aux résultats des compétitions, aux podiums et aux événements régionaux restent les plus suivies et génèrent l'essentiel des interactions.

L'activité de la page est restée régulière sur l'ensemble de l'exercice, dans la continuité des années précédentes, contribuant à maintenir une visibilité stable des actions de la Ligue auprès de ses licenciés, clubs et partenaires.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Instagram

Instagram continue d'être utilisé de manière plus ponctuelle, principalement en complément de Facebook.

Le public y est plus jeune et la portée des publications reste à apprécier au regard du nombre de followers.

Ce réseau présente néanmoins un intérêt croissant pour la valorisation de certaines actions (para judo, formation, événements ciblés).

X et LinkedIn

Le compte X de la Ligue demeure très peu utilisé.

Le compte LinkedIn, bien que disposant d'un socle d'abonnés, n'a pas encore fait l'objet d'une animation régulière.

Il présente toutefois un potentiel intéressant pour une communication institutionnelle orientée vers les partenaires, les collectivités et les acteurs économiques, perspective déjà évoquée lors des précédentes Assemblées Générales.

2. Campagnes de communication

Comme lors des exercices précédents, aucune campagne de communication dédiée (au sens de campagne sponsorisée ou plan média structuré) n'a été menée en 2025.

L'activité de communication s'est principalement appuyée sur :

- La diffusion régulière d'informations institutionnelles,
- La valorisation des résultats sportifs,
- La mise en avant ponctuelle de certaines actions structurantes (formation, para judo, événements régionaux).

Cette approche s'inscrit dans une logique de communication maîtrisée, en cohérence avec les moyens de la Ligue et la reprise durable des prises de licences observée au sein des clubs.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

3. Communication institutionnelle et partenariats

3.1 Élaboration d'une plaquette de partenariat

Au cours de l'exercice 2025, la Commission Communication a été associée à la réflexion engagée autour de la création d'une nouvelle plaquette de partenariat, consécutive à l'arrivée d'une nouvelle salariée au sein de l'équipe administrative à compter du mois de novembre.

Cette plaquette a été conçue comme un outil de communication institutionnelle à destination des entreprises, visant à mettre en valeur les principales actions de la Ligue, organisées par thématiques (sport de haut niveau, para judo, formation, citoyenneté, sport santé), et à répondre aux attentes des partenaires en matière d'engagement sociétal et territorial.

Le document, présenté sous la forme d'un livret synthétique, s'inscrit dans la continuité de l'identité visuelle récemment utilisée lors d'événements nationaux organisés sur le territoire régional.

3.2 Contributions et recommandations de la Commission Communication

Dans ce cadre, la Commission Communication a formulé plusieurs recommandations structurantes, notamment :

- La non-pertinence d'une communication fondée sur les budgets internes de la Ligue, au profit d'une approche valorisant les actions, les impacts et les projets portés sur le territoire ;
- La nécessité de chiffrer clairement les propositions de partenariat, en ciblant prioritairement des entreprises d'envergure régionale ou nationale, afin d'éviter toute concurrence avec les partenaires de proximité traditionnellement associés aux clubs ;
- L'importance d'être réaliste et rigoureux sur les contreparties réellement mobilisables par la Ligue (visibilité, présence événementielle, relations publiques), afin de préserver la crédibilité de l'offre ;
- La distinction indispensable entre partenariat et mécénat, notamment au regard du cadre fiscal, la plaquette ayant vocation à s'adresser principalement à des partenaires ;
- Une vigilance particulière portée à la qualité et à la cohérence des visuels, éléments déterminants de la crédibilité et de l'image institutionnelle du document.

Il a également été rappelé que les Assemblées Générales statutaires ne constituent pas un cadre adapté à l'accueil de partenaires ou de mécènes, ces temps relevant avant tout du fonctionnement institutionnel de la Ligue.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Ces échanges ont permis de poser un cadre clair quant aux objectifs, aux limites et aux exigences de la communication partenariale de la Ligue, dans une logique de cohérence avec les intérêts des clubs et des comités, et dans le respect des capacités réelles de l'organisation.

4. Projets et perspectives 2026

Comme cela a déjà été exprimé lors des précédentes Assemblées Générales, il apparaît pertinent de renforcer la communication institutionnelle de la Ligue à destination :

- Des partenaires institutionnels,
- Des acteurs économiques,
- Et des collectivités territoriales.

Dans cette perspective, les réseaux sociaux à vocation professionnelle, notamment LinkedIn, constituent un levier pertinent pour valoriser les actions de la Ligue, soutenir les clubs et comités, et accompagner les démarches de partenariat, sans se substituer aux initiatives locales.

La Commission Communication réaffirme ainsi son souhait de contribuer à une communication structurée, cohérente et réaliste, au service du développement du judo et des disciplines associées sur l'ensemble du territoire régional.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport Commission Formation

par Stéphane Marnier

Introduction

L'année écoulée confirme la solidité et la montée en puissance de l'Organisme de Formation de la Ligue, tant sur le plan de la qualité que de l'efficacité opérationnelle. La validation de l'audit de surveillance Qualiopi, les très bons résultats des formations diplômantes, l'employabilité élevée des stagiaires et la bonne santé financière globale témoignent d'un fonctionnement rigoureux, structuré et orienté vers l'amélioration continue.

Dans un contexte où l'exigence de professionnalisation des encadrants et le besoin de qualification des clubs ne cessent de croître, la Ligue démontre sa capacité à répondre aux enjeux du territoire grâce à une offre cohérente, performante et adaptée aux réalités de terrain.

Les actions menées en formation initiale, en formation continue et dans l'accompagnement des clubs traduisent une dynamique positive, soutenue par un engagement fort des équipes administratives, pédagogiques et bénévoles. Elles ouvrent également des perspectives ambitieuses pour les saisons à venir, notamment à travers le projet de création d'un CFA et la structuration d'une nouvelle offre de formation continue.

Certification Qualiopi

La Ligue est certifiée Qualiopi, condition indispensable pour accéder aux financements publics (OPCO, France Travail, CPF, régions).

L'audit de surveillance du **18 novembre 2025** a été validé par l'ICPF (organisme certificateur agréé par l'Etat).

Basée sur le référentiel national qualité (RNQ), Qualiopi atteste de la qualité des prestations proposées par les organismes de formation (preuve, suivi, amélioration continue) et conditionne l'accès aux financements publics et mutualisés (OPCO, France travail, CPF, régions).

Le prochain audit de renouvellement aura lieu en **mars/avril 2027**.

L'enjeu majeur est de **maintenir un haut niveau d'exigence**, notamment dans la gestion et la traçabilité des preuves des indicateurs Qualiopi.

Un grand merci à Thierry CAQUINEAU et à toute l'équipe qui y travaille.

Formation diplômante et employabilité

Depuis 2010, l'OF de la Ligue témoigne d'une bonne dynamique :

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Le nombre d'inscrits s'élève à :

- 267 CQP depuis 2010 (moyenne de 18 stagiaires par an, stable)
- 68 BPJEPS depuis 2015
- 33 DEJPS depuis 2018

Si le nombre d'inscrits sur le CQP est stable depuis 2010, il est plus fluctuant sur les formations BPJEPS et DEJPS.

Les abandons restent faibles (4 % CQP, 1,4 % BPJEPS, 3 % DEJEPS), preuve de la qualité des formations et de la bonne sélection en amont.

Sur le plan de la réussite, nous pouvons nous féliciter d'un taux élevé d'admission aux différents niveaux de diplômes :

- 80% de réussite au CQP depuis 2010
- 86% de réussite au BPJEPS depuis 2015
- 78% de réussite au DJEPS depuis 2018

Le jury pour le BPJEPS de la dernière édition s'est tenu en visioconférence le 7 juillet 2025 en présence de la DRAJES et des représentants de la Ligue. Félicitations pour l'obtention de leur qualification à Solène CANNET, Enzo DEVAL, Vadim FLORENTINY, Mathieu FOUILLOUX, Amine LAAOUNI et Rémi MEUGIN.

Répartition géographique

- CQP : 57 % proviennent de la Côte-d'Or et du Doubs.
- BPJEPS : 62 % proviennent de la Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Doubs.
- DEJEPS : 63 % issus de la Côte-d'Or et Saône-et-Loire.
Le Jura et l'Yonne ne présentent pas de candidats DEJEPS : **un axe stratégique à explorer.**

Employabilité

- +65 % des diplômés du DEJEPS sont en **CDI**, souvent soutenus par un club employeur moteur.
- Les BPJEPS trouvent principalement un emploi en **club**, en CDI ou CDD.
- 40 % des titulaires du CQP ne sont pas enseignants principaux, mais jouent un rôle essentiel pour la **survie et le développement des clubs ruraux.**

Les départements du Jura et de l'Yonne ne présentent pas de candidats au DEJEPS. Peut-être un axe de réflexion pour permettre de pérenniser ce niveau de formation à la Ligue et de l'apport de compétences sur le bassin jurassien.

Un grand merci à Olivier, Cédric et toute l'équipe des 26 formateurs qui font un travail remarquable au quotidien.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Données financières

Toutes les formations sont excédentaires et l'excédent global s'élève à + 42 k€, ce qui constituent un apport financier majeur pour la Ligue.

Formations	Charges	Recettes	Solde
Formation CAF	- 1 216,32 €	4 404,00 €	3 187,68 €
Formation CQP MAM-	15 814,03 €	25181.98 €	9367.95 €
Formation BPJEPS	- 26 205,77 €	51232.76 €	25026.99 €
Formation DEJEPS	- 10 679,52 €	12208.69 €-	1529.17 €
Judo Entreprises	- 3 851,24 €	7 475,00 €	3 623,76 €
TOTAL	- 57 766,89 €	100502.43 €	42735.55€

Perspectives 2026/2027

- Création d'un **CFA** rattaché à l'OF.
- Développement d'une **offre de formation continue** pour enseignants.

Formation continue

Stage national de rentrée

Comme chaque année, notre stage national de rentrée s'est déroulé le week-end du 13 et 14 septembre 2025 sur le site de Bellecin, dans le Jura. Encore un moment fort apprécié sur et en dehors des tatamis.

- Satisfactions
 - Participation élevée (enseignants et dirigeants)
 - Présence d'élus locaux : levier politique important (Maire d'Orgelet)
 - Cohésion de groupe avec la visite des dirigeants à la Fruitière
 - Restauration en progrès (apéritif à revoir néanmoins)
- Points à améliorer
 - Privilégier des intervenants fédéraux hors région
 - Renouveler le programme des dirigeants en proposant des ateliers thématiques
 - Accompagner les nouveaux élus

Un sondage sera réalisé avant la fin de saison pour identifier les besoins et thèmes attendus.

Un grand merci à toute l'équipe qui a organisé ce week-end studieux, aux services civiques présents, à Corinne pour la rigueur de l'intendance, aux animateurs des différents ateliers.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Formation « lutte contre les dérives »

Lancée il y a trois ans maintenant, cette formation accréditrice pour les enseignants, les arbitres et CS et pour notamment le coaching en compétition a cristallisé des ressentiments à l'égard non pas du bienfondé de cette formation, mais plutôt sur la méthode employée.

Il semble qu'aujourd'hui l'heure est à l'apaisement, même si il reste quelques cas isolés qui comprennent les règles néanmoins. Je souligne l'alignement dont les élus de la Ligue, des comités et l'équipe ETR ont su faire preuve. Je sais qu'il nous a fallu discuter souvent avec les présidents et professeurs de clubs pour donner le sens nécessaire. Nous pouvons nous en féliciter collectivement.

Conclusion

L'ensemble des éléments montre que **l'Organisme de Formation de la Ligue est solide, performant et reconnu**, tant au niveau de la qualité (audits Qualiopi conformes), de l'attractivité (nombre d'inscrits), que de l'efficacité (taux de réussite élevés et employabilité forte).

Le modèle économique est **globalement excédentaire**, permettant de préparer sereinement de nouveaux projets comme le renforcement de l'offre de formation continue.

Quelques axes d'amélioration ou à poursuivre se dessinent :

- Continuer à assurer la traçabilité Qualiopi en vue du renouvellement 2027,
- Développer l'attractivité du DEJEPS dans le Jura et l'Yonne,
- Optimiser l'organisation du stage national en modernisant le contenu proposé aux dirigeants.

Globalement, la dynamique est très positive : la Ligue possède une **offre de formation fiable, pertinente et génératrice de valeur** pour les clubs, les territoires et la structure elle-même.

Je remercie l'équipe ETR et le CTF Olivier, le secrétariat de la Ligue ainsi que notre RAF, Thierry, pour le travail accompli tout au long de l'année. Je salue aussi la CRA qui n'entre pas dans ce rapport mais qui réalise un travail remarquable sur la formation des CS et arbitres, ô combien essentiel pour la bonne organisation de nos manifestations.

Pour ma part, je souhaiterais, à l'avenir, être systématiquement destinataire en copie de toutes les actions et projets concernant la commission formation en amont des restitutions en conseil d'administration.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport Commission Développement

par Stéphane Marnier

Introduction

Depuis sa création lors de l'Assemblée Générale de 2024, la commission développement s'est attachée à définir un cadre d'action en cohérence avec les orientations nationales et les réalités de terrain.

Pour cela, des échanges avec les responsables de la commission développement de France Judo (Gévrise EMANE et Emilie ANDEOL) ainsi que l'intégration à la commission Judo Rural (sous la responsabilité de Magali BATON) ont permis d'identifier des pistes de travail structurantes et de confirmer l'autonomie dont dispose notre Ligue pour mener à bien ses projets.

Forte de la diversité de ses compétences — élus, OTD, enseignants, conseillers — la commission s'inscrit résolument dans une démarche transversale visant à soutenir l'ensemble des dynamiques territoriales. Le présent document retrace les orientations, actions et perspectives qui découlent de cette démarche, notamment autour du projet territorial, du développement des partenariats et de la valorisation des compétences de la Ligue.

Notre projet territorial

Le projet territorial que nous souhaitons mettre en place doit refléter les enjeux et les attentes du terrain tout en s'appropriant les thèmes sociétaux comme le sport santé qui devient l'une des priorités de l'Etat. C'est pour cette raison qu'il nous a semblé opportun de commencer par un séminaire de travail.

Séminaire

Les 5 et 6 juillet, nous nous sommes réunis à Chalon pour un séminaire de travail pour préparer notre projet territorial.

Nous avons abordé différents thèmes en atelier comme la communication, la recherche de recettes privées, le système économique des clubs et la professionnalisation, le respect au cœur de nos pratiques, l'ETR de demain...

Les restitutions alimentent aujourd'hui la construction de notre projet territorial. Deux réunions ont été organisées au siège de la Ligue pour synthétiser et avancer dans la rédaction du projet.

Notre projet territorial sera articulé autour des axes suivants :

- Sport Santé bien-être

Ce pilier majeur s'appuie sur une conviction forte : l'expertise technique du judo apporte des réponses concrètes à des enjeux de société (savoir chuter, taïso santé, transversalité en partageant notre expertise avec d'autres fédérations).

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

- Para-Judo et inclusion

La Ligue réaffirme son engagement pour un judo véritablement inclusif et accessible à toutes et tous quelles que soient les capacités. Nous souhaitons aller vers davantage de formation, de labellisation et d'évènements dédiés.

- Judo scolaire et citoyenneté

Le dojo s'inscrit comme un véritable prolongement de l'école républicaine, en transmettant des valeurs et des pratiques qui renforcent le vivre-ensemble (lutte contre le harcèlement, lien école-club...)

- Développement du Jujitsu

Le projet modernise et diversifie l'offre afin d'attirer un public adulte, notamment intéressé par la self-défense. Nous allons nous structurer et nous spécialiser pour atteindre une ambition de 3000 pratiquants d'ici la fin de l'olympiade.

- Professionnalisation et Economie

Cet axe "business" constitue un levier stratégique essentiel pour garantir la pérennité et le développement des structures par la sécurisation des emplois, la diversification des revenus notamment.

- Excellence technique

Nous voulons, de par cet axe, garantir la qualité de l'enseignement et l'équité sportive (renforcer le corps des juges, développer la formation continue des juges)

- Dynamisme territorial

Nous voulons offrir des rendez-vous de proximité dans chaque département, afin de maintenir l'engagement des pratiquants en dehors du circuit élite et de valoriser leur progression (circuit kyu)

Les travaux avancent mais nous devons redoubler d'efforts pour pouvoir sortir rapidement maintenant notre, votre projet territorial.

Développement des partenariats

Un des axes majeurs qui ressort du séminaire de juillet, et au vu du risque de baisse des subventions, il nous est apparu essentiel de travailler le sujet autour du financement privé. En ce sens, nous avons recruté Hanaé au poste de chargée de développement partenaires pour accompagner la Ligue dans cette démarche.

Nous avons reconduit les partenariats avec le Crédit Agricole Franche Comté, Adidas ainsi que Sport Comtois.

Des discussions sont déjà engagées avec de potentiels nouveaux partenaires comme office immobilier, Cinéma Megarama, Koredge et Locakase. Elles pourraient aboutir sur du concret dès 2026.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Il faut noter également un accord entre la Ligue et Carrefour Valentin sous forme de partenariat de biens.

Afin de structurer et développer ces actions, une plaquette d'offre de partenariat a été éditée. Je tiens à remercier Hanaé et Rodolphe (commission communication) pour la qualité et le bon sens de cette plaquette.

Formation professionnelle en entreprise

Martin CONTINI et son équipe de formateurs œuvrent à trouver des contrats afin d'intervenir en entreprise. Ceci permet d'aborder des formes de partenariat différentes avec les entreprises et de faire reconnaître nos compétences en la matière.

Différentes thématiques sont abordées comme le traitement des risques psychosociaux ou les troubles musculosquelettiques. Cela peut aussi porter sur la cohésion d'équipe et la qualité de vie au travail.

Résultats 2025

2025	France Travail (DSVE)	IMEA	SESAME AUTISME	Enedis Bourgogne	Totaux
Produit	3000	5530	2300	3000	13830
Masse salariale	0	2160	660	480	3300
Repas	1000	140		120	1260
Déplacement	300	180	300	400	1180
Divers (judogi, licence)		500			500
Totaux	1700	2550	1340	2000	7590

Différentes actions ont été menées avec Enedis (reconduit en 2026), France Travail, ...
Nous avons également perdu quelques partenaires comme **...//à compléter**

D'un point de vue financier, ces interventions en entreprises restent excédentaires ce qui apporte une manne financière non négligeable à l'heure où nous recherchons à maîtriser le financement de nos actions.

Projections 2026

2026	France Travail (DSVE)	IMEA	SESAME AUTISME	Avia (Besançon)	Foyer de levier (2026)	ARS (2026)	Ewigo	XL Technique (étude)	Korsidge	Enedis Bourgogne	Totaux
Produit	10000	5530	2300	1500	5760	1820	9525	480	2400	5255	44631
Masse salariale	500	2160	660	720	1800	800	2160	250	720	2880	12650
Repas	1900	140		120	300	100	710		100	300	3670
Déplacement	600	180	300	0	600	100	200		100	600	2680
Divers (judogi, licence)	466	500		0			3240		150	750	5106
Totaux	6534	2550	1340	720	3060	820	3215	230	1330	726	20525

Ce projet en entreprise présente une structure équilibrée, avec plusieurs partenaires apportant une contribution significative. Les coûts identifiés (masse salariale, frais divers) restent maîtrisés par rapport aux produits générés.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Conclusion

Les travaux engagés depuis 2024 témoignent d'une volonté commune : structurer durablement le développement du judo sur l'ensemble de notre territoire.

Le séminaire de juillet a permis de dégager des axes prioritaires solides, aujourd'hui en cours de formalisation dans notre projet territorial.

Parallèlement, la dynamique engagée autour des partenariats privés, des collaborations institutionnelles et des interventions professionnelles en entreprise doivent pouvoir renforcer la visibilité et l'attractivité de notre Ligue.

Les chantiers sont encore nombreux, mais l'implication de chacun — élus, commissions, enseignants, salariés et partenaires — constitue un socle solide pour mener à bien ce projet. C'est ensemble que nous pourrons finaliser, mettre en œuvre et faire vivre un projet territorial ambitieux, réaliste et au service de tous les clubs.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport Commission Jujitsu

par Roland Gay

La saison jujitsu a été très enrichissante, avec la mise en place de stages de perfectionnement sportif et arbitral ainsi que l'organisation du championnat bi-ligue Bourgogne – Franche-Comté / Grand Est à Vesoul.

Stage préparatoire 2025 :

- Le 9 novembre 2025 à Dole pour le championnat bi-Ligue avec la participation d'athlètes du GE et de la BFC.

Ce stage a également permis aux arbitres et commissaires sportifs de se perfectionner avec :

- Une formation initiale théorique
- La mise en situation sur des combats test

Le championnat bi-Ligue BFC/GE à VESOUL le 14 décembre 2025

Ce championnat a rassemblé 135 participants des deux Ligues, représentant les catégories cadets(tes), juniors et seniors M & F.

- Fighting 40 participants : 8F et 32M
- JJB la participation a été plus importante : 95 dont 17F et 78M

Les représentants arbitres et commissaires sportifs de la BFC ont été moins nombreux que ceux du GE, mais ils ont été à la hauteur de leur tâche.

Le club de Vesoul a fait preuve d'un bel accueil et d'une bonne organisation pour ce championnat. Le seul bémol, c'est que le dojo, malgré sa belle superficie, n'est pas adapté pour une manifestation destinée aux adultes.

Lors de ce championnat, 17 athlètes se sont qualifiés pour les championnats de France et ont rapporté 7 podiums, dont un titre :

- 1 en or pour PINEAU Anne-Cécile -57kg du DOJO GRAYLOIS
- 1 en argent pour ZAJACZKOWSKI Mathias -85kg du dojo CLEMENTIN
- 5 en bronze
- 5 places de 5ème
- 5 places de 7ème

Félicitations à tous pour ces excellents résultats.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Evolution du corps arbitral :

En début de saison, la Ligue comptait officiellement 1 arbitre national, 2 commissaires sportifs nationaux, ainsi que quelques stagiaires arbitre et commissaire sportif.

La mise en place des divers stages, ainsi que le championnat bi-Ligue, a permis à 6 arbitres et 1 CS d'obtenir le titre régional, ce qui est un bon début.

Conclusions :

Pour permettre le développement du jujitsu en BFC il est important de :

- Recenser les clubs pratiquants
- Former des enseignants, arbitres et commissaires sportifs
- Prévoir des stages de perfectionnement par département bassin et Ligue
- Mais surtout avoir la volonté de le faire

Remerciement :

Je tiens à remercier

- La Ligue et son président pour leur soutien
- Martin CONTINI et Robin BOUCARD pour leur investissement dans le jujitsu.

Je vous remercie

ASSEMBLEE GENERALE - Année 2025

Rapport moral de Mme BAIZEAU Marie-Eve, Président de la C.R.K.D.R.
Bourgogne Franche-Comté.

Voici le rapport moral de la Commission régionale de Kendo et disciplines rattachées pour l'année 2025.

Ce bilan moral a pour objectif d'expliquer, d'informer et de rendre compte des actions menées durant la saison échue et de préparer la saison à venir, et ce dans le cadre des missions de la CRKDR, qui sont :

- Promouvoir le Kendo et les Disciplines Rattachées
- Organiser des manifestations, championnats régionaux et interrégionaux, stages et passages de grades de niveau régional ;
- Etablir et la diffuser un calendrier des activités régionales ;
- Préparer le budget de fonctionnement ;
- Diffuser les informations émanant de la CNKDR dans sa région, les départements et auprès des associations ;
- Relayer le rôle statutaire et administratif de la Ligue auprès des associations
- Former des cadres régionaux (enseignants, arbitres, ...) ;
- Aider et accompagner de nouveaux clubs.

1. Bilan clubs et pratiquants en Bourgogne-Franche-Comté

Nous n'avons pas pu avoir de données chiffrées cette saison concernant le nombre de licenciés. Pour rappel, vous trouverez ci-après la répartition des licenciés au cours des deux dernière saisons:

	2022/2023	2023/2024
Iaido	45	49
Chanbara	25	37
Kendo	78	78
Jodo	25	25
Naginata	0	0

On note l'officialisation de nouvelles structures sur la fin d'année 2025 (début de saison sportive 2025-2026):

- Lons-le-Saunier (Jura): Seigeikan, section Kendo et Chanbara
- Sermoise-sur-Loire (Nièvre): Iaido Sermoise sur Loire

A noter également la réouverture de la Section Kendo Dijon.

2. Gouvernance et fonctionnement interne

● Point sur les instances nationales:

En raison d'une situation conflictuelle au sein de la gouvernance actuelle du CNKDR, conformément aux articles 11 du règlement intérieur fédéral et 30 des statuts du comité, le Conseil d'Administration fédéral a décidé de placer le CNKDR sous tutelle le jeudi 31 juillet 2025. La Vice-présidente Secrétaire Générale de la FFJDA, Magali BATON et le trésorier du CNKDR, Eric SCHOUMSKY, sont désignés comme administrateurs provisoires du CNKDR. Un nouveau règlement particulier du CNKDR doit être élaboré, et de nouvelles élections du comité de direction du CNKDR seront organisées sur la base de ces nouveaux textes. La gouvernance des CRKDR n'est pas impactée par ces changements.

- **Fonctionnement des instances dirigeantes** : La CRKDR en place depuis une saison sportive fonctionne avec une équipe incomplète.
 - Au Comité de Direction: 5 postes à pourvoir
 - Au bureau: poste de trésorier à pourvoir
 - représentants des associations: 1 poste à pourvoir
 - 2nd référent pour l'enseignement: 1 poste par discipline

Une CORG (Commission d'Organisation Régionale des Grades) doit par ailleurs être mise en place, en prévision de prochaines organisations de passage de grades régionaux.

- **Réunions et prise de décisions** : Afin de renforcer notre lien avec les disciplines au niveau régional et encadrer la formation technique, il a été décidé de nommer les personnes suivantes aux postes de DTR pour chaque discipline:
 - Chanbara: Harold NIVAROSA - Chanbara Mâcon
 - Kendo: Yannick NAVET - Budo Kendo Besançon
 - Jodo: François BION - Denshoshin
 - Iaido: Pierre BEDEZ - Iaido Stade Auxerrois

A noter que M. Bedez remplit la fonction de DTR depuis des années et nous le remercions de son soutien en collaboration avec la CRKDR.

Les DTR auront en outre à charge d'agir en tant que référents à la formation des enseignants, dans le cadre du CAF (Certificat d'animateur Fédéral) remplaçant du CFEB.

- **Bilan des ressources humaines et matérielles :**

A la CRKDR :

- Marie-Eve BAIZEAU, présidente
- Antoine DELAPORTE, secrétaire en charge également de la trésorerie
- Harold NIVAROSA, Antoine DELAPORTE, représentants des associations.
- Lionel PUTOT, chargé des passeports

En support à la Ligue, un grand merci à Thierry CAQUINEAU et Olivier CHAUVIN

Aujourd'hui les ressources :

- matérielles de la CRKDR sont pour l'instant inexistantes.
- financières sont limitées.
- humaines sont notre plus grande force.

3. Problématiques et défis rencontrés

- **Sur le plan financier** nous devons trouver des solutions pour :
 - Augmenter notre budget et soutenir efficacement chaque discipline de la CRKDR. Les deux axes visés sont la tenue des événements officiels obligatoires et la progression des pratiquants et des enseignants.
 - Soulager les bénévoles qui avancent de l'argent à titre personnel pour que les événements puissent se dérouler.
- **Sur le plan organisationnel :**
 - Au niveau régional : L'implication d'une troisième personne dans le bureau, ainsi qu'un CD complet seraient les bienvenus.
 - Au niveau national :
 - Le CFEB mute en CAF avec une prise d'effet au 1er septembre sur demande du CNKDR pour une présentation des éléments qui date du 31 août.
 - Le prix de la licence passe de 41 euros à 56. En cause, une augmentation du coût de l'assurance de la FFJDA, soit + 5 euro et une majoration pour la licence de Kendo et DA de 10 euro dont 7 euros attribués au remboursement de "la dette" et 3 euros pour aider au développement des régions.
- **Le retour des bénéficiaires** est le bienvenu pour faire évoluer nos pratiques.
- **Bénévoles et implication des membres :**

Nous tenons à remercier les membres de la CRKDR, les représentants et les présidents des associations pour leur implication dans la vie de nos disciplines ; et aussi dans le lien et la qualité des échanges avec le bureau de la CRKDR.

● **Impact et retombées :**

Au terme de cette première année d'olympiade, le tableau des réalisations est en demi-teinte. Le temps consacré à la région nous a manqué par rapport à une année habituelle. En effet, le mode de gouvernance du CNKDR et des turbulences ont animé la vie courante des CRKDR depuis le début de l'année 2025. Dans ce contexte, nous avons largement été sollicité à l'écoute et à l'arbitrage de la situation, ce qui a par conséquent diminué notre disponibilité pour la région même.

Néanmoins, le début de saison de cette deuxième année de l'olympiade nous indique que la bonne intelligence des dirigeants dans notre région et le travail de chacun permet à la CRKDR BFC de continuer à se structurer par discipline et collectivement.

Cet état d'esprit et cette capacité d'agir nous en aurons besoin pour accueillir positivement et mettre en œuvre les changements initiés par le CNKDR notamment au sujet de l'enseignement et du prix des licences.

Rapport d'activité sur la saison 2024-2025

1. Bilan des actions menées

● Projets et activités menés durant la saison 2024-2025 :

Projets et les actions réalisés	Objectifs initiaux	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Solutions apportées.
Que les événements obligatoires puissent avoir lieu	Mutualiser les énergies et le moyens financiers	Les IR de Kendo ont été organisées en partenariat avec le GE		
Qu'un lien fonctionnel soit créé entre les disciplines rattachées et la CRKDR	Améliorer la transmission des information provenant du CNKDR et la construction des projets pour notre communauté.	Toutes les disciplines ont répondu Identification de représentant par discipline (futur DTR)		
Qu'un prévisionnel de budget soit communiqué par discipline	Obtenir une dotation par discipline	Budget prévisionnel pour l'exercice 2026 communiqué à Ligue et approuvé	connaissance des échéances de la Ligue	
Que la ligue puisse nous soutenir du point de vue logistique		Meilleure évocation des besoins		Etablissement d'un point trimestriel avec la Ligue à partir de 2026

● Stages régionaux et passages de grades

Outre les événements organisés par les clubs de leur propre initiative, la CRKDR dispose de moyens limités pour proposer des stages à portée régionale

On notera un stage régional de laido à Sermoise-sur-Loire en décembre 2025, encadré par le DTR laido Pierre Bedez et Vincent Canet, à l'initiative du club de Sermoise-sur-Loire.

La CRKDR cherchera davantage à soutenir la mise en place de stages et entraînements régionaux à partir de 2026.

Pas de passage de grade régional par manque de demande et/ou de candidats.

● Gestion administrative

Par décision du CNKDR, la gestion des diplômes de grades revient désormais aux régions. Une campagne de redistribution des diplômes a été lancée après de nombreuses réclamations de diplômes non envoyés pour le kendo. A ce jour aucune autre discipline n'a fait état de diplômes manquants.

La mise en place d'une CORG dans un futur proche devient nécessaire, notamment pour l'organisation de passages de grades

- **Evénements obligatoires**

Interrégions de Chanbara “régions de l’Est”, organisés les 10-11 janvier à Dole. l’événement rassemblait les participants des régions AURA, BFC et Grand Est. Au total 20 enfants et ados (4F/16G), 3 femmes, et 10 hommes ont participé aux championnats.

Championnats Régionaux de Kendo, organisés les 18-19 janvier 2025 à Nancy, conjointement avec le Grand-Est (même lieu, mais championnats séparés). L’événement a permis en outre d’organiser une compétition féminine avec le Grand Est. A la suite de ces championnats nos licenciés ont représenté la région aux championnats de France dans les catégories Hommes honneur (1), Hommes Excellence (1), Féminines individuelles (3) et équipes (1), ainsi que Equipes Honneur (1).

Pour les autres événements, nous compterons désormais sur nos DTR pour nous relayer en détail les informations propres à leurs disciplines.

- **Partenariats et collaborations :**

Un lien a été tissé avec le responsable de la communication sur les réseaux de la ligue pour que les événements, les résultats puissent être relayés avec une visibilité régionale plus forte.

2. Perspectives et projets à venir

- **Projets pour la saison 2025-2026 :**

- La mise en place du CAF.
- La création de projet par discipline pour pouvoir faire la demande de restitution du surplus de licence qui a été voté pour le kendo durant la saison 2024 2025 avec prise d’effet pour la saison 2025 2026.
- Que le ‘module lutte contre les dérives’ ait pu être réalisé par l’ensemble des dirigeant de la région (CRKDR, Bureau des associations, Enseignants et DTR)

- **Stratégies de développement :**

- Concernant les moyens : bénéficier du soutien technique de la ligue
- Favoriser la représentation de nos disciplines vers le grand public.
- Soutenir la qualité d’enseignement et pratique.
- Soutenir les projets de développement des disciplines

- **Besoin des disciplines et associations :** à définir

7. Conclusion

- **En préambule à la conclusion, nous tenons à remercier tous les acteurs** qui interviennent de près ou de loin dans l’animation de la région qui ont contribué à la réussite de cette saison 2024 2025.

Nous vous remercions par avance de votre engagement pour la future saison et de votre implication dans les projets à venir.

- **Résumé des points essentiels :**

- Les difficultés de gouvernance nationale qui ont marqué cette année, ainsi que le manque de moyens ont compliqué le fonctionnement de la CRKDR cette saison.
- La CRKDR a encore de nombreux postes ouverts. Les volontaires de toutes les disciplines sont les bienvenus
- Cependant, la commission continue de se structurer avec la nomination de DTR, afin de renforcer sa mission de soutien aux disciplines
- Les saisons à venir vont demander davantage de charges organisationnelles aux régions, notamment concernant la formation des enseignants via le CAF.
- Malgré l'augmentation de la licence, une partie devrait revenir en soutien aux régions. Des appels à projets ont été lancés.

Bilan financier année 2025

Trésorerie à l'issue de l'année 2025, sous réserve de validation des comptes par le service financier de la Ligue de Judo BFC

Libellé	prévisionnel 2025	Débit	Crédit
Achats			
Passeports achats	-100,00 €	105,00 € (*)	
Fournitures Compétitions	-50,00 €		
Fournitures Secrétariat			
Dépenses de fonctionnement			
Frais de Transports	-100,00 €		
Hébergement			
Organisation événements			
Sélections régionales kendo	-1000,00 €	927,30 €	
Support interrégions Chanbara	-250,00 €	257,90 €	
Stages régionaux			
Autres charges de gestion courante			
Aides création de clubs			
Aides formation CFEB			
Formation commissaires sportifs			
Ventes et recettes			
Passeports vente	+200,00 €		+210,00 €
Passage de grade	TBD		
Subventions d'exploitation			
Subventions Ligue judo BFC	+1300,00 €		+1185,20 €
Autres subventions			
Total budget		1290,20 €	1395,20 €

(*) sur base de 21 passeports vendus. date effective des dépenses à clarifier.

Budget prévisionnel saison 2026

Les incertitudes concernant les dépenses liées au CAF, ainsi que les possibles aides financières du CNKDR rendent compliquées l'établissement d'un budget. On remercie la Ligue du soutien financier alloué au développement des activités régionales de nos disciplines

Libellé	Débit	Crédit
Achats		
Passeports achats	100,00 €	
Fournitures Compétitions		
Fournitures Secrétariat		
Dépenses de fonctionnement		
Frais de Transports		
Hébergement		
Organisation événements		
Sélections régionales kendo	1200,00 €	
Support interrégions Chanbara	650,00 €	
Stages régionaux	425,00 €	
Autres charges de gestion courante		
Aides création de clubs		
Aides formation CFEB		
Frais d'organisation CAF	100,00 €	
Ventes et recettes		
Passeports vente		200,00 €
Passage de grade		
Subventions d'exploitation		
Subventions Ligue judo BFC		2275,00 €
Subventions CNKDR sur projets		???

Financement CAF		???
Total budget	2475,00 €	2475,00 €

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Rapport Commission Culture

par Martine Guéry

La Fédération Française de Judo s'apprête à fêter ses quatre-vingts ans, avec un passé riche, une évolution dans le temps avec les paramètres de la contemporanéité et la nécessité de penser à l'avenir pour faire du durable. Elle s'interroge en ce sens sur le développement en faveur de la culture judo.

Ce secteur est déterminant pour préserver l'identité de la discipline et la transmission des valeurs et la Bourgogne – Franche-Comté s'inscrit dans cette volonté ; dans cette « mission » qu'elle cherche à servir.

Notre projet initialement prévu de placer l'olympiade sous le thème du Respect porté par tous les secteurs d'activité dans notre Ligue est recentré sur 2026- 2028. Les difficultés rencontrées pour regrouper les ressources humaines ; motivées pourtant mais ultra sollicitées ; ont freiné l'opération.

A cette proposition lors du séminaire de Chalon qui rassemblait les représentants des secteurs d'activité de toute la Ligue en début d'olympiade, une réponse était : « on est tous convaincus que c'est important ; on y tient ; mais comment faire du concret ? »

En fait nombre d'acteurs du Judo en BFC portent nos valeurs, élus, professionnels et bénévoles, et les traduisent déjà au travers des missions qui leur sont les leurs. Dans les formations initiales d'enseignants, dans les pôles, dans les stages et tous les temps de championnats et animations comme dans les passages de grades cela s'exprime.

Pour indicateurs et à titre d'exemple, dans les temps de grand rassemblement sportif, le respect induit par l'organisation des espaces et du temps, le soin apporté au décorum, une attention portée sur les comportements des combattants et entraîneurs, des remises de récompenses organisées sont autant de facteurs qui envoient une image forte. Certains tournois le mettaient en œuvre depuis quelques années et les compétitions en BFC sont montées en qualité dans ce domaine. La bonne idée de la matérialisation de l'emplacement du coach, annotée des valeurs du code moral s'y ajoute. L'application de l'arbitrage pour laquelle nous remercions Delphine BOURDON et Philippe THOMAS, de tout l'encadrement, et la présence attentive des élus collaborent à cette réussite. La Ligue peut en être fière.

De la même manière, les passages de grades rôdés dans l'organisation mais où l'on cherche toujours à faire mieux sont pleinement dans leur rôle car le grade est la spécificité de notre discipline au-delà du sport. Bravo à Maxime ARBEY et Emmanuel GOUTORBE pour cette implication.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2026

Les journées dédiées aux personnes handicapées sont également empreintes de respect de manière forte tant le soin et l'humanité apportés à l'encadrement sont présents. Bravo à Sébastien EPAILLY et son équipe.

Philippe TAURINES quant à lui porte l'image de l'exemple de l'esprit Judo ; que ce soit dans son rôle de formateur auprès des jeunes, dans son rôle de cadre et dans ses organisations de qualité en direction des vétérans.

La recherche du mieux est spécifique à notre discipline mais soyons conscient de tout ce qui se fait de bien dans notre Ligue et appuyons-nous dessus pour avancer !

Petite ombre au tableau, le Kagami Biraki 2026 n'a pas eu lieu ; entre autres avec la difficulté de libérer une date au calendrier ; celui de janvier 2027 est déjà positionné par le conseil d'administration ; date considérée inamovible.

Que soient remerciés les cadres qui sous la houlette d'Olivier CHAUVIN notre DTR, épaulé par Cedric GAUDET, qui dynamise l'activité de la région et surtout, pour notre sujet, veille toujours à l'entretien de la culture Judo.

Remerciements au Conseil d'Administration toujours à l'écoute et au président Dominique MARCHISET, attentif et favorable à tout projet en direction du développement.